



Parcs
naturels
régionaux
de France

PARCS

V I V O N S L E D É V E L O P P E M E N T D U R A B L E

FOCAL

Sport et nature : on peut choisir la bonne intelligence

LE DÉBAT

**Les politiques
européennes
après 2006 :
Quelle place
pour les Parcs ?**

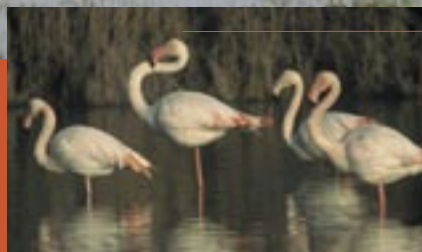
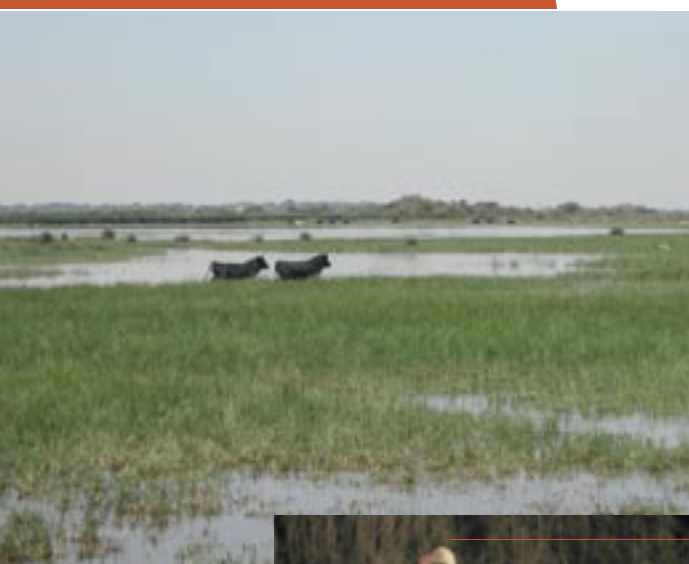


LE PARC DE CAMARGUE RETROUVE SA TRANQUILLITÉ

Après des années d'imbroglio juridique, le préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Christian Frémont, a signé le 1^{er} décembre 2004 l'arrêté créant le syndicat mixte qui gèrera le Parc naturel régional de Camargue, un territoire de 100 000 hectares où vivent 8000 personnes et abritant 370 espèces d'oiseaux. Les collectivités locales concernées se sont enfin mises d'accord sur le statut du Parc : la Région PACA en sera le premier bailleur, aux côtés du conseil général des Bouches-du-Rhône, des Villes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Créé dans les années 1970, le Parc était historiquement géré par une fondation. Un organisme privé ne pouvant gérer un Parc financé en quasi totalité par des fonds publics, un groupement d'intérêt public (GIP) lui a alors succédé. Son arrêté interministériel de création a été déclaré illégal par le Conseil d'Etat en juin dernier. Depuis la crise était ouverte, le classement du Parc risquant d'être remis en cause et ses 37 salariés menacés de licenciement, faute de statut.

Hervé Schiavetti, président du Syndicat mixte du Parc de Camargue et maire de la ville d'Arles, se déclare satisfait de ce dénouement : « Je suis très heureux qu'une issue ait été trouvée pour le Parc. Je remercie tous ceux qui ont joué un rôle actif pour son redémarrage,



Photos : PNR Camargue.

aussi bien les collectivités publiques que les acteurs associatifs et professionnels, mais aussi le personnel du Parc qui a beaucoup œuvré par l'intelligence de ses prises de position et par sa détermination. Nous sommes maintenant au pied du mur. Il nous faut continuer à bâtir l'édifice en s'appuyant sur le travail déjà réalisé. Il faut aussi le consolider en souhaitant qu'une future loi entérinera le fait que les administrateurs du Parc ne soient pas seulement les représentants des collectivités publiques. Si la Camargue a certes une existence en soi, l'économie de ce territoire a besoin d'un Parc naturel régional. »

Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 Arles
Tél : 04 90 97 10 40 - Fax : 04 90 97 12 07
Mail : info@parc-camargue.fr
www.parc-camargue.fr



Sachons prendre nos responsabilités, et respectez les !



AVEC H. Vincent

Nos territoires, à la demande des Régions, sont classés par l'Etat pour leur forte valeur patrimoniale, naturelle et culturelle, mais aussi - et surtout - pour l'exigence du projet de conservation dynamique qu'ils ont défini dans leurs chartes.

Et pourtant, de Brière en Montagne de Reims, du Verdon aux Volcans d'Auvergne..., les exemples ne manquent pas de projets de grandes infrastructures, d'implantation d'établissements classés, d'activités surdimensionnées, risquant de mettre en péril l'intégrité de nos territoires, et en contradiction formelle avec les prescriptions environnementales que nous nous sommes volontairement donné.

En adhérant librement à nos chartes, chacune de nos communes a fait le choix de s'engager dans une exigence collective. En notifiant, sans concession, son avis au Ministre chargé de l'Environnement sur les chartes des territoires qui souhaitent à leur tour bénéficier du classement en « Parc naturel régional », notre réseau, à travers sa Fédération prouve, s'il en était besoin, sa volonté de toujours « tirer vers le haut » nos projets, de progresser encore en matière de biodiversité, de qualité environnementale et paysagère. Mais chaque Parc, par ses actions et par sa vigilance, est aussi le garant de cette volonté collective qui doit s'exprimer au travers de sa charte.

Cette autodiscipline est aujourd'hui de plus en plus difficile. Notre réseau doit continuer à conjuguer ses efforts, à ne pas céder au renoncement. C'est à ce prix qu'il saura garder sa crédibilité et sa force.

En retour, nous demandons que l'Etat, qui a approuvé nos chartes, ses services déconcentrés et les grandes entreprises publiques, sachent montrer l'exemple en réaffirmant, par leurs décisions, que nous avons fait le « bon choix » pour nos territoires en ne nous affaiblissant pas des décisions contraires, mais en nous appuyant, de manière déterminée, dans notre démarche ambitieuse et innovante au service de l'environnement.

Jean-Louis JOSEPH

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

SOMMAIRE

4-9 TERRITOIRES VIVANTS

- Implantation d'un centre de stockage des déchets :
Le Parc de Brière fait entendre sa voix
- Promotion de l'écho-habitat dans la Haute Vallée de Chevreuse
- Recensement du patrimoine bâti
- Opération "grand site national" sur le Parc des Caps et Marais d'Opale
- Formation à l'entretien technique et écologique
- Overture de la Maison de la Meunerie
- Le Parc du Haut Jura met en valeur les "coulisses" de la neige
- Nouvelle édition des "Cafés Margot" dans le Parc du Morvan
- Des pelouses dont on fait de l'énergie
- Une charte forestière pour prévenir les incendies
- Sensibilisation des petites entreprises agro-alimentaires
- Elargissement du réseau Cap'Actif
- Un nouveau domaine d'activité pour le Parc de Brenne :
la petite enfance

- Céréales de pays en Queyras
- Conception d'un logiciel de gestion des itinéraires de randonnées
- Création d'une Maison pour l'Emploi et la Formation
- Vergers familiaux : une solution par la transformation
- Restauration des fours à pain en terre
- Interprétation du patrimoine viti-vinicole

10-12 LE DEBAT

- Les politiques européennes après 2006 : quelle place pour les Parcs !

13-18 FOCAL

- Sport et nature : on peut choisir la bonne intelligence

19-21 ACTEURS

- Une légende au nom de "Persik"
- Le pain de l'amitié
- Nuit et jour dans les prairies

22-23 RESEAU

Implantation d'un centre de **stockage des déchets** : **Le Parc de Brière** fait entendre sa voix



Ph. P. Bonnet / PNR Brière.

Le sud du marais de la grande Brière, zone humide de caractère.

« Les élus du conseil d'administration considèrent que les trois sites inscrits dans le territoire du Parc (Cuneix à Saint-Nazaire, Ranlieu et Le Cormier à St André des Eaux) mis à l'étude par la Carene (Communauté d'agglomération de la région Nazairienne et de l'estuaire) pour l'implantation d'un centre de stockage des déchets ultimes (CDSU) ne doivent pas être retenus dans la suite des réflexions. » C'est en ces termes qu'en octobre dernier le conseil d'administration du Parc naturel régional de Brière (49000 hectares dont 17000 de zones humides), a clairement pris position dans le débat qui agita depuis plusieurs mois les collectivités de la région.

Adressé au président de la Carene, Joël Batteux, maire de Saint-Nazaire, le courrier intervenait quelques jours avant une réunion décisive de la Carene sur le traitement et l'enfouissement des déchets, qui a finalement retenu un site éloigné du Parc (Donges) pour l'implantation d'un CDSU. « C'est une histoire qui date, rappelle Charles Moreau, président du Parc.

Le centre de stockage existant de Cuneix, qui accueille de 40 à 50 000 tonnes de déchets par an, est implanté sur le sud du marais de la grande Brière, zone humide de caractère. A l'époque de son implantation, il y a 40 ans, il n'existait pas le même souci de l'environnement. Mais depuis plusieurs années les responsables du Parc intervenaient pour l'abandon de ce site, notamment à chaque fois qu'une nouvelle autorisation de stockage était nécessaire. Lassés de ne pas être entendus, ils ont organisé dans le courant de l'été 2003 une grande journée d'information réunissant la Carène, Cap Atlantique (communauté d'agglomération du secteur de La Baule-Guérande) et tous les élus sur les différents moyens de gérer nos déchets. Au sein même du Parc, il y a eu débat parmi les élus entre ceux pour qui la situation avait assez duré et ceux pour qui la question n'était pas si grave. »

En 2004, plusieurs circonstances ont joué en faveur d'une prise de position unanime du Parc : d'une part l'arrêté préfectoral autorisant le traitement des déchets des communes de la Carene à Cuneix s'arrêtait mi 2005 et la préfecture n'était pas très favorable à sa reconduction ; d'autre part de nombreuses associations proches du site de Cuneix ont fait pression dans le même sens à coups d'information et de manifestations. « Nous avons toujours été résolus à assumer nos déchets, explique Bernard Guiheneuf, directeur du Parc, l'idée n'était pas de les envoyer chez les voisins, nous étions prêts à étudier différents sites, mais la richesse écologique et paysagère des trois sites envisagés dans le Parc était incompatible avec ce type d'équipement. » « Dans ce dossier, l'avis du Parc a certainement joué, conclut Charles Moreau, c'est une entité connue et reconnue. D'autant que notre souci a toujours été d'assurer toutes les exigences des activités humaines, et de trouver des réponses en innovant pour que notre patrimoine en souffre le moins possible. »

Parc naturel régional de Brière
BP 3 - 44720 Saint-Joachim
Tél : 02 40 91 68 68 - Fax : 02 40 91 60 58
Mail : info@parc-naturel-briere.fr
www.parc-naturel-briere.fr

HAUTE-VALLÉE DE CHEVREUSE

Promotion de l'éco-habitat dans la Haute Vallée de Chevreuse



Le grand public a pu trouver des informations concrètes.

Ph. PNR Haute-Vallée de Chevreuse.

Plus de 1000 personnes ont participé à un forum *Ecologie et habitat*, organisé en octobre par le Parc naturel régional de la Haute-vallée de Chevreuse, en partenariat avec l'Agence locale de Maîtrise de l'Energie de Saint Quentin en Yvelines. Autour de cinq thèmes (énergies renouvelables, économies d'énergie, matériaux écologiques et habitat bioclimatique, flux, écocitoyenneté), le grand public a pu trouver des informations concrètes auprès des professionnels (architectes, entreprises, fournisseurs de matériaux), assister à des conférences débats, des démonstrations et effectuer des visites chez des particuliers pour découvrir des installations in situ. Le forum a été accompagné de

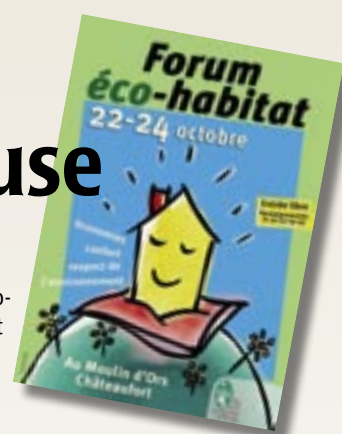
l'édition d'un guide de 40 pages, disponible à la Maison du Parc, présentant un panorama des solutions écologiques appliquées à l'habitat. Le Parc a également décidé d'attribuer aux particuliers s'équipant en panneaux solaires une aide

financière équivalente à celle de l'Ademe, les deux aides pouvant atteindre entre 30 et 40% du coût d'une installation.



Ph. PNR Haute-Vallée de Chevreuse.

Parc naturel régional
de la Haute-Vallée de Chevreuse
Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78472 Chevreuse Cedex
Tél : 01 30 52 09 09 - Fax : 01 30 52 12 43
Mail : accueil.pnr.chevreuse@wanadoo.fr
www.parc-naturel-chevreuse.org



Recensement du patrimoine bâti



Une politique de valorisation.

Depuis septembre 2003, le Parc naturel régional de Chartreuse entreprend un recensement du patrimoine bâti sur ses 52 communes afin de dresser, d'ici trois ans, un état des lieux aussi complet que possible de son patrimoine vernaculaire, rural, religieux, artisanal et industriel... Plusieurs communes ont déjà été examinées par deux chargées de mission du Parc : celles du Balcon Sud de Chartreuse et la communauté de communes Chartreuse Guiers. Le travail se poursuit actuellement sur la Savoie.

A terme, l'objectif consiste à dégager des priorités pour construire une politique de valorisation et de préservation du patrimoine culturel. Cette opération, menée par le Parc en partenariat avec les conservations départementales du patrimoine de l'Isère et de la Savoie, et avec le soutien des deux Départements, de la Région et de l'Europe, est le fruit d'une

longue réflexion sur l'architecture chartreuse et l'identité paysagère du massif. L'état des lieux repose non seulement sur les visites de terrain et les recherches cadastrales et documentaires, mais aussi sur la tenue de réunions publiques d'information et de sensibilisation des élus et des associations. En cours d'études, les résultats sont mis à la disposition des acteurs locaux et des habitants. Pour Roger Carache, maire de Sappey et vice-président du Parc : « En faisant adhérer les habitants à cette démarche qui associe conservation et innovation, l'impact du recensement de notre patrimoine local s'en trouve renforcé. »

L'utilisation de la base de données résultant de cette opération permettra de développer des projets de restauration, de préservation et de mise en valeur pédagogique et touristique des éléments patrimoniaux. Elle contribuera aussi à enrichir une réflexion sur l'architecture contemporaine menée par le Parc naturel régional de Chartreuse depuis quelques années.

Parc naturel régional de Chartreuse
Maison du Parc
38380 Saint-Pierre de Chartreuse
Tél : 04 76 88 75 20
Fax : 04 76 88 75 30
Mail : accueil@parc-chartreuse.net
www.parc-chartreuse.net

CAPS ET MARAIS D'OPALE

Opération « grand site national » sur le Parc des Caps et Marais d'opale

Le site des deux caps, avec ses falaises de grès du cap Gris-Nez et celles de craie du Blanc-Nez, classé « grand site national » depuis 1984, va bénéficier d'un ambitieux programme d'aménagement.

Ce programme est le fruit d'études et de concertations entre le conseil général du Pas-de-Calais, le syndicat mixte Eden 62, le Conservatoire du littoral, la CCI de Calais, l'Etat, le conseil régional Nord-Pas de Calais et 12 communes concernées.

L'opération « grand site national » co-animée par le Parc des Caps et Marais d'Opale, a pour objectif de mieux accueillir le visiteur tout en préservant la qualité du site. En effet, seul « grand site » classé au nord de Paris, il est devenu une image forte de la région. Depuis quelques années, il est victime d'une surfréquentation (le Blanc Nez reçoit un million de visiteurs par an !), alimentée par l'arrivée du tunnel sous la Manche, de nouvelles dessertes routières et le développement du tourisme de court séjour dans le Pas-de-Calais.

« En 2004, de grandes décisions ont permis de faire avancer rapidement le projet, raconte Hervé Poher, vice-président du Conseil général chargé de l'environnement, président du comité de pilotage de l'opération et président d'Eden 62. En juillet, le Préfet a donné l'autorisation au Conservatoire du littoral de lancer une déclaration d'utilité publique pour des surfaces appartenant à une multitude de propriétaires. Par ailleurs, le Conseil général a accepté d'être le maître d'ouvrage de l'opération. Enfin, notre démarche a reçu en octobre un avis très favorable de la commission nationale des sites classés (ministère de l'Environnement) et a obtenu le label « opération grand site », ce qui implique que tous les travaux devront être agréés par cette commission. »

La démarche consiste à éloigner les routes et les parkings du bord de mer et à renaturaliser les rivages. « Il y a un recul



Mieux accueillir le visiteur en préservant la qualité du site.

du trait de côte, précise Hervé Poher, les falaises, imbibées à la suite d'années pluvieuses, s'effritent, ce qui va obliger à reculer le sentier des douaniers. » Il s'agira aussi de varier les accès au site, long de 30kms, de développer une signalétique adéquate et de faire en sorte que les communes puissent mieux accueillir les visiteurs : « Dans une perspective de développement durable, il est important que le souci environnemental aille de pair avec un retour économique pour les 8 villages (10.000 habitants) du site. Nous devons par exemple les aider à développer un hébergement touristique adapté : les chambres d'hôtes et gîtes du secteur sont pleins à 120% et la majorité des structures d'accueil sont situées autour de Boulogne. »

Les travaux d'un montant de 14 millions d'euros (programmés en deux tranches de 7 millions) vont commencer en 2005 et pourraient s'étaler sur 5 à 20 ans. « Il a fallu trois ans pour aboutir à un projet cohérent et obtenir l'adhésion de tous les partenaires. Pendant ce temps, nous avons évolué dans notre façon de voir les choses : nous avons par exemple envisagé de supprimer le vigneau d'Escalles, une route en lacets qui part du Blanc Nez. Nous avons finalement pris la décision de l'inclure dans le futur système routier, car pour les habitants il fait partie du patrimoine. »

Parc naturel régional
des Caps et Marais d'Opale
BP 22 - Le Wast - 62142 Colembert
Tél : 03 21 87 90 90 - Fax : 03 21 87 90 87
Mail : info@parc-opale.fr
www.parc-opale.fr

FORMATION A L'ENTRETIEN TECHNIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Les 8 premières journées de formation pour l'entretien technique et écologique ayant connu un vif succès, le Parc Loire-Anjou-Touraine a souhaité continuer : après la gestion différenciée des bords de route, l'entretien des arbres, des haies et des berges, après l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires, le Parc souhaite former et informer les gestionnaires de l'espace rural des bonnes pratiques à mettre en œuvre pour les cavités troglodytes, les loges de vigne, les lavoirs...



Parc naturel régional
Loire-Anjou-Touraine
Maison du Parc
7, rue Jehanne d'Arc
49730 Montsoreau
Tél : 02 41 53 66 00
Fax : 02 41 53 66 09
Mail : info@parc-loire-anjou-touraine.fr
www.parc-loire-anjou-touraine.fr

VEXIN FRANÇAIS

OUVERTURE DE LA MAISON DE LA MEUNERIE

La Maison de la Meunerie a été ouverte le 9 octobre 2004, sur les bords du Sausseron, dans un moulin réhabilité par la commune. Thèmes choisis : l'histoire des moulins du Vexin, la vie quotidienne des meuniers, les mécanismes et rouages. En 2005, le Parc prévoit d'équiper le site d'une petite centrale hydro-électrique pour son alimentation et de développer des projets pédagogiques sur le thème des énergies renouvelables.



Parc naturel régional
du Vexin français
Maison du Parc
95450 Théméricourt
Tél : 01 34 66 15 10
Fax : 01 34 66 15 11
Mail : contact@pnr-vexin-francais.fr
www.pnr-vexin-francais.fr

HAUT-JURA

Le Parc du Haut Jura met en valeur les « coulisses » de la neige

La neige est le premier élément sélectionné par le Parc naturel régional du Haut Jura pour initier des circuits thématiques s'appuyant sur des savoir-faire du territoire. Le projet est basé sur une lecture ethnologique de différentes représentations et pratiques d'un élément naturel devenu un secteur d'activités qui a fortement contribué à modifier la montagne jurassienne.

« La neige raconte une histoire moderne en même temps qu'elle convoque une mémoire locale, raconte Olivier Givre, ethnologue, chargé de mission au Parc. Notre travail consiste à mettre en réseau des sites - artisans, entreprise individuelle, musées, sites naturels, sites porteurs d'une pratique spécifique -, pour inciter le visiteur à se mettre en « voyage » et découvrir des aspects variés de la neige à travers des scénarisations. La plupart des sites que nous avons choisis n'ont pas d'activité touristique, l'objectif est de les aider à s'ouvrir au public. »

Quatre lieux sont pour l'instant concernés, deux dans le Jura (le stade nordique des Tuffes et l'entreprise Vandel, à Bois d'Amont, fabricant de ski de fond) et deux dans le Doubs (le stade de sauts de Chaux-Neuve et l'écomusée Maison Michaud à la Chapelle des Bois). A travers eux,

il s'agira de présenter les différentes disciplines nordiques grâce à des tables d'interprétation et des randonnées, de montrer la manière dont on fabrique un ski, d'initier à la culture du saut et du combiné nordique (saut à ski et ski de fond). Enfin il sagira de confronter les imaginaires et les réalités de l'hiver jurassien par une exposition et une sonographie composée de paroles locales, de textes d'écrivains et d'ambiances sonores.

Pour Medhi Vandel, dirigeant de l'entreprise du même nom et seul partenaire privé de l'opération, c'est l'occasion inédite de faire partager un savoir-faire : « L'entreprise familiale existe depuis 1937 et nous sommes le dernier fabricant de ski de fond français. Nous avons mis en place un hall d'exposition et nous ouvrons les portes d'un atelier en fonctionnement. C'est pour nous un moyen de communiquer auquel nous n'avions pas pensé. De plus, l'idée d'être dans un réseau qui a une identité globale m'intéresse : quand on est petit, il faut s'associer... » Les visites à l'entreprise Vandel ont commencé en décembre et semblent répondre à une demande. « Pour l'instant les visites sont concentrées sur une plage horaire hebdomadaire, nous ne voulons pas nous transformer en écomusée, mais elles sont désormais partie intégrante de notre activité. »

« A travers cette opération, commente Olivier Givre, notre objectif est de tenir un discours un peu nouveau sur la neige, sans éluder une vision critique du passé et de proposer aux habitants des entrées différentes du monde de la neige. » Cette valorisation thématique devrait, dans les prochaines années, s'intéresser au jouet et à la tournerie sur bois, deux autres éléments forts du patrimoine du Haut-Jura.

Parc naturel régional du Haut-Jura
Maison du Haut-Jura - 39310 Lajoux
Tél : 03 84 34 12 30 - Fax : 03 84 41 24 01
Mail : parc@parc-haut-jura.fr - www.parc-haut-jura.fr



Le stade de sauts de Chaux-Neuve.



Ph. PNR Haut-Jura.

MORVAN

Nouvelle édition des « Cafés Margot » dans le Parc du Morvan



Ph. PNR Morvan

Dix bistrotts participent à l'opération.

L'initiative « Cafés Margot » a été lancée en 2004 par l'Agence culturelle du Parc naturel régional du Morvan : du 21 février au 11 juin 2004, 36 spectacles étaient présentés dans 10 bistrotts des quatre départements du Parc, avec sept groupes musicaux du territoire. L'opération a redémarré en février avec 23 cafés et davantage d'artistes.

L'idée de cette action est d'utiliser les cafés pour diffuser la culture au plus près de la population et pallier ainsi au manque de lieux culturels. « Les bistrotts font alors office de petites « maisons de la culture » proches des gens, explique Sophie Jouët de l'agence culturelle du Parc. En milieu rural, le café est parfois le seul lieu de rencontres qui subsiste, il faut le préserver pour en faire un lieu de fourmillement et d'échanges. Notre objectif est de favoriser la mise en réseau pour structurer une offre culturelle sur l'ensemble du territoire. Nous avons délibérément opté pour une programmation hors saison estivale afin d'élargir cette offre. »

Pour la première édition, le choix avait été fait de privilégier les artistes locaux. En 2005, l'opération les « Cafés Margot » s'ouvrent à d'autres artistes et à des formes artistiques plus larges : cinéma, marionnettes, contes musicaux, arts plastiques, théâtre, lectures... « Nous avons le souci de trouver des propositions artistiques de qualité, commente Philippe Guibert, chargé de la programmation. La programmation de groupes musicaux doit constituer de véritables concerts et non de simples animations. »

Parc naturel régional du Morvan
Maison du Parc
58230 Saint-Brisson

Agence culturelle du Parc
Tél : 03 86 78 79 29 - Fax : 03 86 78 74 22
Mail : agenceculturellet@parcdumorvan.org
www.parcumorvan.org
www.patrimoinedumorvan.org

MASSIF DES BAUGES

Des pelouses dont on fait de l'énergie

Dans le Parc naturel régional du Massif des Bauges un contrat Natura 2000 a été signé avec la commune de Saint-Jean d'Arvey pour entretenir et débroussailler une prairie sèche largement enrésinée. Particularité de ce chantier : il permettra d'apporter un combustible issu du territoire, car les arbres abattus seront déchiquetés afin d'alimenter la chaudière nouvellement installée sur la commune.

Cette action entre dans le cadre de la Charte forestière de territoire du Massif des Bauges qui propose de développer la filière bois-énergie. Elle s'inscrit surtout dans la gestion globale de 200 ha de pelouses sèches Natura 2000 sur le Parc, des milieux où l'on trouve parfois plus de 100 espèces végétales, dont la plupart ont une grande valeur (orchidées) mais aussi des insectes (criquets, papillons...) Près de la moitié de ces prairies sont l'objet de contrats d'entretien, de débroussaillage et de remise en pâture.

« En plus du bois-énergie qu'il fournit pour la commune, ce chantier a un double intérêt, explique Philippe Mestelan, chargé de Natura 2000 au Parc : un intérêt paysager car se situe là le départ du GR du plateau de l'Aleysse, et un intérêt patrimonial car cette parcelle d'1 ha est particulièrement « biodiverse » avec la présence d'orchidées et surtout d'une plante protégée : l'Asters Amelle. Elle sera ainsi intégrée à la



Ph. PNR Massif des Bauges

Les arbres abattus seront déchiquetés.

préservation globale des pelouses sèches de la commune, gérées par les agriculteurs. C'est aussi l'occasion de réparer les erreurs du passé en abattant des vieux boisements de pins, colonisés par les chenilles processionnaires. »

Parc naturel régional du Massif des Bauges
Maison du Parc
73630 Le Chatelard
Tél : 04 79 54 86 40 - Fax : 04 79 54 88 97
Mail : info@pnr-massif-bauges.fr
www.pnr-massif-bauges.fr

CAUSSES DU QUERCY

SENSIBILISATION DES PETITES ENTREPRISES AGRO-ALIMENTAIRES



Pour sensibiliser les petites entreprises agro-alimentaires à l'environnement, le Parc des Causses du Quercy a soutenu l'édition d'un guide technique, suite à la réalisation de 60 diagnostics environnementaux réalisés avec l'ADEME et l'agence de l'eau. A l'échelle de la région, les 1500 petites entreprises du secteur représentent une pollution organique équivalente à celle d'une ville de 300.000 habitants.

Une nouvelle campagne de pré-diagnostic et de mise en conformité de l'assainissement autonome ou de collecte des huiles alimentaires usagées est prévue.

Parc naturel régional des Causses du Quercy
BP 10 - 46240 Labastide Murat
Tél : 05 65 24 20 50
Fax : 05 65 24 20 59
Mail : contact@parc-causses-du-quercy.org

LIVRADOIS-FOREZ

ELARGISSEMENT DU RESEAU CAP'ACTIF

Après un an d'expérimentation, le réseau Cap Actif, qui accompagne des porteurs de projets grâce au Parc, aux chambres consulaires et à des communautés de communes, intègre de nouvelles collectivités locales. Les partenaires de la création d'entreprises sur le territoire du Parc ont choisi de privilégier une logique de réseau. Cap Actif garantit un bon suivi des projets et promeut les offres de reprises pour des porteurs extérieurs au territoire.

Parc naturel régional Livradois-Forez
BP 17
63880 Saint-Gervais-sous-Meymont
Tél : 04 73 95 57 57
Fax : 04 73 95 57 84
Mail : info@parc-livradois-forez.org
www.parc-livradois-forez.org

LUBERON

Une charte forestière pour prévenir les incendies



Ph. AVECC / H. Vincent.

Une logique de concertation forte.

La Charte forestière de territoire du Lubéron a été signée le 29 juin 2004 à la Tour-d'Aigues par de nombreux partenaires. C'est une étape importante dans le processus initié en avril 2002 par le Parc naturel régional du Lubéron, un des 20 sites pilotes retenus en France par le ministère de l'Agriculture pour expérimenter ce nouvel outil, issu de la loi d'orientation forestière de 2001.

Face à la diversité des enjeux, à l'hétérogénéité des espaces forestiers et la multiplicité des acteurs, la Charte permettra de construire un projet dans une logique de concertation forte, tant à l'échelle du territoire du Parc qu'à un niveau plus local. Elle fixe des objectifs communs et des moyens pour les atteindre. Projet sylvo-pastoral post-incendie, opération pilote en pinède privée, restauration et gestion d'un massif brûlé, mise en gestion d'une forêt à risque d'incendie élevé font partie

des programmes en cours de réalisation. La Charte forestière, qui couvre les 71 communes adhérentes au Parc, constituera le volet forestier de sa prochaine charte en 2006.

Au cours de l'été 2004, une opération de sensibilisation du public aux risques d'incendie, initiée par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et relayée par le Parc*, a permis de toucher 9 200 personnes sur 6 semaines. Après une rapide formation assurée par les comités communaux feux de forêts (CCFF), 12 jeunes volontaires recrutés par le Parc se sont déployés sur son territoire pour informer le public des risques d'incendie, de la réglementation en vigueur et des comportements responsables. La grande majorité des usagers de la forêt s'étant déclarée satisfaite de cette opération, l'expérience va être reconduite et amplifiée en 2005.

Par ailleurs, le Parc prévoit de travailler avec le Centre régional de la propriété forestière à la mise au point des modalités selon lesquelles les propriétaires privés pourront bénéficier d'un audit patrimonial et de possibilités contractuelles à l'occasion de la réalisation de leur plan simple de gestion. Une expérimentation sera aussi menée sur la réalisation de plans de gestion concertés en forêt morcelée en introduisant la notion de services d'intérêt général.

* D'autres collectivités de la Région PACA ont également relayé et expérimenté cette opération, notamment le Parc du Verdon, l'Agence publique des Alpilles (porteuse d'un projet de Parc), le Syndicat mixte Concors-Sainte Victoire, le Sivom des Maures...

Parc naturel régional du Luberon
BP 122 - 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 - Fax : 04 90 04 81 15
Mail : contact@parcduluberon.fr
www.parcduluberon.fr

Un nouveau domaine d'activité pour le Parc de la Brenne : la petite enfance

Le Parc naturel régional de la Brenne développe un nouveau domaine d'activités lié aux services à la petite enfance, qui faisait défaut sur la majeure partie de son territoire et constituait un frein à l'installation des jeunes ménages. Afin d'obtenir une cohérence de l'accueil du jeune enfant sur l'ensemble des communes, une coordination des différents services est mise en place autour d'une Maison de l'enfance, déjà opérationnelle, et d'un Relais d'assistantes maternelles qui va bientôt ouvrir ses portes.



La Maison de l'enfance, à la disposition des habitants du Parc, des communes, des structures collectives existantes et des professionnels de la petite enfance, a pour mission de développer des projets en collaboration avec l'ensemble des partenaires, de mettre en place le Relais d'Assistantes Maternelles et d'assurer la gestion administrative des actions. Afin de mener à bien ces différents projets, deux personnes ont été recrutées : une coordinatrice de la Maison de l'enfance et une animatrice du Relais d'assistantes maternelles.

Le Relais d'assistantes maternelles assurera différentes missions et services auprès des parents, des assistantes maternelles et des enfants du territoire : informer les familles et les assistantes maternelles sur leurs droits et devoirs, mettre en relation l'offre et la demande en terme de mode de garde, créer pour les assistantes maternelles du territoire un lieu de rencontres, d'échanges et de réflexions afin de rompre leur isolement, offrir à l'enfant des temps collectifs afin de favoriser les échanges et de découvrir de nouvelles activités. Le Relais est à la fois un lieu d'information et un lieu de vie où se tissent des liens sociaux, essentiels sur un territoire rural à densité de population très faible. Afin de répondre au mieux aux attentes et besoins de chacun et dans un souci de proximité, des antennes seront installées sur le territoire du Parc.



Ph. PNR Brenne.

Pour Jacqueline Berthelot, responsable de l'action sociale de la CAF de l'Indre et déléguée du Parc : « Nous intervenons sur un territoire qui a longtemps été considéré comme « pauvre » au niveau du département de l'Indre. Les initiatives du Parc de la Brenne ont changé les habitudes locales en donnant l'envie d'oser, en complétant, dans une vision globale, le développement économique. Le territoire du Parc est maintenant structuré et équipé avec des moyens humains qui favorisent son développement. La CAF de l'Indre a misé sur un partenariat fort avec le Parc et c'est en étroite collaboration avec ses agents de développement et le centre social de Le Blanc que nous avons pu monter ce projet petite enfance. Cette opération a eu un effet très positif sur les communes qui ont engagé leur propre dynamique en créant elles-mêmes d'autres services liés à l'enfance, avec une multiplication des centres de loisirs pour les périodes de vacances ou en péri-scolaire, et des activités culturelles itinérantes autour du thème de l'enfance. Un projet non moins ambitieux reste à l'étude : celui de mettre en place une structure d'accueil itinérante des tout-petits. »



Deux personnes ont été recrutées.

Ph. PNR Brenne.

Parc naturel régional de la Brenne
Le Bouchet - 36300 Rosnay
Tél : 02 54 28 12 12 - Fax : 02 54 37 56 96
Mail : info@parc-naturel-brenne.fr
www.parc-naturel-brenne.fr

Céréales de pays en Queyras



Ph. PNR Queyras.

Le Parc naturel régional du Queyras a mis en œuvre une opération de diversification de la filière végétale dans le cadre du programme communautaire Leader +. Sur les communes d'Arvieux et de Ceillac, quelques producteurs et particuliers ont remis en culture des variétés de pays de céréales autrefois cultivées sur le territoire (blé, seigle) et adaptées aux contraintes climatiques. Les semences ont été retrouvées auprès d'agriculteurs retraités, mais les chances de les voir germer sont faibles. D'autres par contre avaient été conservées par l'Inra. Si les essais sont concluants, une première « récolte » devrait avoir lieu à l'automne 2005. La remise en culture de ces céréales permettrait de sauver ce patrimoine génétique menacé et de créer des micro-filières de qualité comme celle du pain avec le « froment d'Arvieux ». Le seigle du Queyras, caractérisé par de longues pailles, pourrait aussi répondre à la demande des rempailleurs.

Une première récolte devrait avoir lieu à l'automne prochain.

Parc naturel régional du Queyras
La ville - 05350 Arvieux
Tél : 04 92 46 88 20 - Fax : 04 92 46 88 29
Mail : pnrq@pnr-queyras.fr
www.pnr-queyras.fr

Conception d'un logiciel de gestion des randonnées

En partenariat avec la société privée Latitude-Cartagène, spécialisée dans les métiers de la randonnée, le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin a développé un logiciel de gestion des itinéraires de randonnées, KLEMA® Parc, basé sur une interface entre un Système d'Information Géographique (SIG) et un gestionnaire de bases de données. Cette collaboration a permis d'élaborer un outil spécifique permettant de répondre au mieux aux besoins d'un Parc naturel régional en termes de gestion (tronçons, itinéraires et travaux) et de connaissance de son environnement (patrimoine naturel et culturel, hébergement, etc.). Un second Parc, celui des Boucles de la Seine Normande et ses partenaires, sont actuellement sur le point d'acquiescer ce nouvel outil.

PILAT

Création d'une Maison pour l'Emploi et la Formation

Dans sa mission de contribution au développement économique et social, le Parc naturel régional du Pilat est fortement préoccupé par les questions d'emploi et de développement d'activités sur son territoire. Cette mission s'est aujourd'hui concrétisée par la création d'une Maison pour l'Emploi et la Formation sur le canton de Pélussin, dans la Loire. Cette initiative a vu le jour grâce à une réflexion collective entre le Parc et l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation (Direction Départementale du travail de la Loire, Conseil Général de la Loire, Mission locale, ANPE, GRETA...) et grâce au soutien financier de l'Etat.

Ce lieu d'information et d'orientation vise à offrir sur un lieu unique des services de proximité favorisant l'accès à l'emploi-formation en milieu rural, en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés : collectivités territoriales, institutions publiques, entreprises et associations. Le public concerné est multiple : les personnes en difficulté d'insertion, en recherche d'emploi ou en démarche de création d'activité, mais aussi tout employeur en recherche de personnel. Cet espace emploi répond donc à une double logique : il contribue à l'accompagnement et au suivi individualisé des publics dans toutes les phases qui jalonnent leur parcours, et est un outil partenarial d'animation territoriale.

Plusieurs types d'actions sont actuellement mises en œuvre ou le seront courant 2005 : service d'offres d'emploi, permanences sur rendez-vous (ANPE, missions locales, Cap emploi, Greta, assistantes sociales...), accueil personnalisé des porteurs de projets, documentation, outils informatiques en libre-service, ateliers d'aide à la recherche d'emploi, location de cyclomoteurs, borne Assedic reliée au centre de Saint-Etienne et, pour bientôt, mise en œuvre de formations à distance sur ordinateurs organisées par le Greta du Pays de Gier, avec le soutien du Conseil régional.

Les élus du canton de Pélussin soutiennent fortement cette action, portée à titre expérimental par le Parc, et inscrite



Françoise Grossetête a inauguré la Maison pour l'Emploi et la formation

comme objectif stratégique de leur projet de territoire. Pour Serge Malfois, élu délégué au Parc et président du comité de pilotage de l'opération en tant que représentant la communauté de communes du Pilat rhodanien : « Un des points forts est d'avoir su réunir au sein d'un même comité de pilotage l'ensemble des organismes qui ont une connaissance des problèmes d'emploi sur le territoire. Cette année, la communauté de communes se dotera d'une compétence emploi-formation et, si la réussite de l'opération est confirmée, le Parc lui transférera la gestion du service emploi-formation. D'ores et déjà, le site est très fréquenté avec plus de 1000 visites sur les dix premiers mois de fonctionnement. La seule petite inquiétude que nous ayons concerne la loi de cohésion sociale dont on attend les décrets d'application et dans le cadre de laquelle la Maison pour l'Emploi et la Formation est candidate à une labellisation. »

Cette initiative pourrait également être reproduite sur d'autres secteurs géographiques du massif du Pilat.

Parc naturel régional du Pilat
Maison du Parc - BP 57 - 42410 Pélussin
Tél : 04 74 87 52 01 - Fax : 04 74 87 52 02
mail : info@parc-naturel-pilat.fr - www.parc-naturel-pilat.fr

MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

RESTAURATION DES FOURS A PAIN EN TERRE

Le Parc propose en 2005 une nouvelle formation d'artisans maçons à la restauration et à la construction de fours à pain en terre. Une première session organisée en 2004 avec la CAPEB* et l'ANOFAB avait permis d'accueillir des professionnels représentant une dizaine d'entreprises. Depuis 10 ans, le Parc incite à la sauvegarde des milliers d'édifices en bauge (terre crue) qui sont un élément fort du patrimoine bâti du territoire, notamment en participant financièrement aux travaux de restauration des maisons en terre (78.000 euros de subventions allouées).

* Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment.



Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Maison du Parc - Cantepeie
50500 Les Veys
Tél : 02 33 71 61 90
Fax : 02 33 71 61 91
Mail : info@parc-cotentin-bessin.fr
www.parc-cotentin-bessin.fr
normande.com.fr
www.pnr-seine-normande.com

MONTAGNE DE REIMS

INTERPRETATION DU PATRIMOINE VITI-VINICOLE



Le Parc de la Montagne de Reims et la Ville d'Ay mettent en valeur le patrimoine viti-vinicole. « Les Musardines agénées » est un sentier d'interprétation, ouvert de jour comme de nuit, qui permet de découvrir le patrimoine historique, culturel et architectural de la Ville d'Ay, grâce à un balisage au sol reflétant la lumière du jour durant la nuit, et 19 panneaux d'interprétation. Il permet de découvrir la face cachée de la fabrication du champagne, dans son lien au bâti et à l'architecture.

Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Maison du Parc - 51480 Pourcy
Tél : 03 26 59 44 44
Fax : 03 26 59 41 63
Mail : contact@parc-montagnedereims.fr
www.parc-montagnedereims.fr

LORRAINE

Vergers familiaux : une solution par la transformation

« Vergers gourmands » est le nom de la première opération de valorisation des vergers familiaux lancée l'été 2004 par le Parc naturel régional de Lorraine, en partenariat avec une structure de transformation fruitière locale.

Afin d'endiguer le dépérissement des vergers familiaux (23 500 ha en Lorraine) qui souffrent d'une absence de valorisation, le Parc a mis en place une solution attractive : l'échange de fruits contre une gamme de produits artisanaux (nectar, confiture, sirop...) à moitié prix, élaborés à partir des fruits des particuliers.

Cette initiative s'est tournée vers la « perle d'or » des lorrains : la mirabelle, fruit le plus répandu dans les vergers familiaux. La transformation

permet la conservation des fruits et leur consommation progressive.

Séduites par ce concept, 250 personnes ont amené leurs mirabelles à l'atelier fruitier, ce qui représente 13 000 kg de fruits, en provenance de 110 villages. L'initiative devrait être renouvelée tous les ans et étendue à d'autres fruits.

Parc naturel régional de Lorraine
Logis Abbatial - Rue du Quai
BP 35 - 54702 Pont-à-Mousson Cedex
Tél : 03 83 81 67 67 - Fax : 03 83 81 33 60
Mail : pnr-lorraine@pnr-lorraine.com
www.pnr-lorraine.com

el
itinéraires


Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Maison du Parc - Cantepeie
50500 Les Veys
Tél : 02 33 71 61 90 - Fax : 02 33 71 61 91
Mail : info@parc-cotentin-bessin.fr
www.parc-cotentin-bessin.fr

Les politiques européennes après 2006 : Quelle place pour les

Les Parcs s'inquiètent de savoir concrètement comment ils vont continuer à s'inscrire dans les politiques européennes après 2007. « *Les Parcs doivent participer à l'élaboration d'une Europe au service de sa cohésion territoriale* » dit Frédéric de Saint-Sernin, secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire ; Françoise Grossetête, vice-présidente de la Fédération et député européen, affirme que « *les grandes lignes de la politique européenne se retrouvent complètement dans la politique des Parcs* ». Pour Pierre-Joël Bonté, président du Conseil régional d'Auvergne, il faut « *associer les Parcs à la définition des programmes opérationnels* ». Aux Parcs de se mobiliser, à tous les niveaux...

INTERVIEW DE

Frédéric de Saint-Sernin,
Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire



Parcs : Compte tenu de la réforme européenne à venir, pensez-vous qu'une politique de développement rural ambitieuse pourra être maintenue en France ?

Frédéric de Saint-Sernin : La politique de développement rural envisagée par la Commission européenne rejoint pleinement les préoccupations françaises. Nos campagnes ne doivent pas devenir des musées. Il faut que la population puisse s'y maintenir pour développer ces espaces. Les urbains sont eux-mêmes demandeurs d'un espace rural préservé et vivant.

En matière d'environnement, l'Europe est trop souvent vécue comme productrice de

contraintes. Cette image doit changer, car l'Europe est impliquée dans des projets porteurs de développement des espaces ruraux. A ce titre, Natura 2000 constitue un exemple d'appropriation progressive par les acteurs de terrain de l'importance de la protection des ressources naturelles, sans pour autant que ces espaces ne deviennent vides d'activités économiques.

Natura 2000 figure dans l'axe 2 du règlement du futur Fonds européen agricole pour le développement rural

(FEADER), dédié à l'aménagement de l'espace, aux côtés d'autres mesures qui intéressent au premier chef les Parcs (indemnités compensatrices des handicaps naturels, mesures agri-environnementales...), et qui garderont, je le souhaite, une part importante (*) pour une politique rurale qui repose sur de véritables démarches territoriales.

A ce titre, je souligne que le projet de règlement du FEDER demande de veiller particulièrement à assurer la complémentarité et la cohérence entre le soutien apporté par ce fonds et celui apporté par le FEADER, et que les Parcs naturels régionaux y sont donc éligibles.

Pour ce dernier fonds, j'ai insisté auprès de mon collègue en charge de l'agriculture pour que la DATAR travaille étroitement avec les services du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales pour que soient favorisées les activités non agricoles, la promotion de l'emploi, l'amélioration des services de base.

Parcs : Les Parcs naturels régionaux français sont des laboratoires du développement durable classés par l'Etat. Ne devraient-ils pas être explicitement mentionnés dans les cadres stratégiques nationaux des politiques de cohésion et de développement rural ?

Frédéric de Saint-Sernin : Il semble indispensable, en effet, que les Parcs soient associés à la mise en œuvre de ces futures politiques européennes, et l'année 2005 sera l'année de l'élaboration du cadre de référence stratégique national (CRSN) en France. De nombreuses concertations auront lieu, tant au niveau territorial qu'au niveau national. Les Parcs naturels régionaux et leur Fédération seront, à cette occasion, des interlocuteurs privilégiés de l'Etat aux côtés des collectivités locales, des agglomérations, des pays et de bien d'autres.

Il faudra aussi tirer les enseignements de LEADER+ dans lequel plusieurs Parcs sont directement impliqués. J'ai lancé récemment un appel à projets complémentaires à ce sujet. LEADER+ a fait émerger des initiatives de développement rural exemplaires, parmi lesquelles les Parcs naturels régionaux figurent en bonne place, et qui doivent pouvoir être soutenues après 2006.

Aussi, il me semble indispensable que soient priorisées les démarches territoriales telles que celles des Parcs naturels régionaux dans la poursuite du LEADER+, l'instituant ainsi comme un outil au service de ces démarches.

Parcs : Ne pensez-vous pas que les Parcs de tous les pays devraient être encouragés par l'Europe dans leur rôle d'animation et de conduite de projets communs qu'ils engagent ?

Il semble indispensable que les Parcs soient associés à la mise en œuvre de ces futures politiques européennes

es

Parcs ?

Frédéric de Saint-Sernin : Je suis très sensible à ce sujet. J'avais porté un discours ambitieux de la France au colloque européen sur la coopération territoriale de Ljubljana en septembre 2004. La France soutient le principe d'un futur « objectif 3 » spécifiquement dédié à la coopération territoriale. Et les Parcs ont bien entendu vocation à participer à cette dynamique.

Je crois également que ces efforts doivent être poursuivis par la mise en œuvre de projets concrets, visibles pour les citoyens européens qui améliorent leur qualité de vie. En ce sens, les Parcs participent à l'élaboration d'une Europe au service de sa cohésion territoriale.

(*) A ce jour, elles concernent 25% de l'ensemble du financement du fonds

INTERVIEW DE

Françoise Grossetête

présidente du Parc naturel régional du Pilat, vice-président de la Fédération des Parcs et député européen.



Parcs : Certains craignent que la compétitivité économique, y compris entre territoires, domine les politiques européennes qui se réfléchissent aujourd'hui à Bruxelles. Qu'en pensez-vous ?

Françoise Grossetête : Il n'y a pas besoin de l'Europe pour ça ! La France, en développant sa politique de pays, a créé une concurrence interne qui fragilise les Parcs naturels régionaux en les obligeant à lutter continuellement pour leur survie. L'Europe, elle, n'est pas là pour combattre les Parcs, mais pour les soutenir dans leur démarche. Nous menons, avec la Commission qui vient d'être nommée, de nombreuses réflexions assorties de perspectives financières précises.

Parcs : Où en est donc la réflexion de l'Union européenne sur les territoires qui veulent à la fois préserver l'environnement et faire du développement économique ?

Françoise Grossetête : Il n'y a pas de politique européenne spécifique en ce qui concerne les territoires d'excellence. En revanche, il y a des programmes, et donc des financements, qui répondent à ce que font les Parcs, à leurs missions et à leurs savoir-faire. Nous discutons actuellement des perspectives financières pour la période 2007-2013 dans une Commission temporaire dont je fais partie. J'y défends, avec d'autres, des politiques ambitieuses de développement rural et la prise en compte de la politique environnementale. Mais il ne faut pas oublier que ce sont les gouvernements qui font la politique européenne, et que la France doit jouer son rôle au sein du conseil européen pour dire que cette politique de développement rural ambitieuse doit être une priorité au niveau national et européen.

Parcs : Qu'est-ce qui va vraiment changer dans les politiques européennes à partir de 2007 ?

Françoise Grossetête : Concrètement, nous allons pouvoir continuer à nous servir des fonds FEDER et des fonds européens de développement rural. Mais les priorités des politiques européennes, désormais, sont données aux projets créateurs d'emplois, aux projets innovants accompagnés d'actions de formation parce qu'elles permettent d'adapter les hommes à ces projets innovants et créateurs d'emplois. Dans les priorités, on trouve aussi l'environnement et la prise en compte des risques naturels. Les Parcs, bien entendu, peuvent s'inscrire dans ces perspectives, même si les politiques de zonages sont supprimées.

Parcs : Et Natura 2000 ?

Françoise Grossetête : C'est une politique européenne importante, les Parcs y prennent leur place de manière très volontariste, je trouve, et au niveau européen, je peux vous assurer que nous nous battons, au Parlement, pour que les financements Natura 2000 restent spécifiques. Car la Commission voudrait les intégrer aux Fonds structurels et aux Fonds de développement rural. Nous craignons qu'alors, les élus locaux, quand ils auront des projets, passent un peu sous silence cette politique Natura 2000. Nous avons en France des discours sur le développement durable, c'est très bien, mais je ne voudrais pas que cela reste au niveau du discours. Sinon ces fonds structurels vont être affectés aux nouveaux pays membres. Il y a là un danger. Il faut que la France s'en rende compte et donne une vraie priorité au développement durable. Est-ce que je suis bien claire ?

Parcs : Tout à fait ! Mais est-ce que les Parcs vont avoir un rôle particulier à jouer dans la mise en cohérence de ces différentes politiques ?

LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA REFORME EUROPEENNE POUR 2007/2013

4 enjeux majeurs à ces réformes

- Elargissement
- Développement durable
- Présence sur la scène internationale
- Justice, affaires intérieures

Avec une volonté affirmée de simplification de la part de la Commission européenne.

3 règlements proposés par la Commission le 14 juillet 2004

- 1 règlement portant dispositions générales sur le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion et 1 règlement par fonds
- 1 règlement concernant le soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et 1 règlement portant sur l'ensemble de la PAC
- 1 règlement relatif à l'institution d'un Groupement Européen de Coopération transfrontalière (GECT)

Ce qui va changer

- Plus de zonage
- Disparition des Programmes d'Initiatives Communautaires (PIC)
- Programmation et gestion par axe (et non plus par mesure)
- Règles nationales d'éligibilité

Les politiques européennes après 2006 : Quelle place pour les Parcs ?

LES 4 AXES DU FEADER

- Compétitivité des exploitations agricoles et sylvicoles (15%) : améliorer le potentiel humain, restructurer le potentiel physique, améliorer la qualité de la production ;
- Gestion de l'espace rural et de l'environnement (25%) : utilisation durable des terres agricoles et sylvicoles (ICHN, MAE, Natura 2000)
- Diversification de l'économie rurale et amélioration de la qualité de la vie en milieu rural (15%)
- LEADER – à répartir entre les 3 premiers axes (7%)

Avec renforcement du suivi-évaluation par la création d'un Observatoire national du Développement rural (crédits d'assistance technique)

Françoise Grossetête : Bien évidemment, puisque les grandes lignes de la politique européenne, je les retrouve complètement dans la politique des Parcs ! Il est évident que les Parcs s'inscrivent totalement dans ces objectifs prioritaires de l'Europe, mais il y a d'autres préoccupations au niveau européen, bien sûr, comme par exemple la sécurité alimentaire. Mais cette préoccupation s'inscrit parfaitement dans une politique de développement rural. De même, dans le domaine agricole, les gouvernements sont aujourd'hui persuadés que le temps du productivisme est révolu. Nous savons qu'il faut aider nos agriculteurs à prendre les virages nécessaires. Le développement de nos zones rurales doit répondre aussi à cette réalité qui change. Il faut aussi créer de nouveaux emplois, de nouveaux types de service, à domicile en particulier, des emplois "verts", tout ce qui concerne la protection de la nature, le patrimoine naturel, la qualité des paysages, les activités touristiques, les productions locales, les labels, la promotion des territoires. Sur tous ces sujets, je suis persuadée que les Parcs sont prêts à apporter les bonnes réponses et à être des partenaires, non seulement de l'Etat, mais de l'Union européenne.

Parcs : La Fédération des Parcs français participe à Europarc. Est-ce que cela vous semble important ?

Françoise Grossetête : Il est toujours intéressant d'avoir des débats de dimension européenne et internationale. Mais je crois surtout aux relations que les Parcs entretiennent entre eux. Les exemples sont nombreux : les Parcs qui sont en situation frontalière bénéficient du volet transfrontalier d'INTERREG. C'est le cas du Parc des Vosges du Nord avec le Palatinat en Allemagne, du Parc Scarpe-Escaut avec des partenaires belges dans le Hainaut ; du Parc du Queyras avec l'Italie autour du Mont Viso, etc. Il y a aussi ceux qui développent des projets avec d'autres parcs en Belgique, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie...

Ce que je voudrais que vous reteniez, surtout, c'est que l'expérience française des Parcs naturels régionaux est extrêmement bien ressentie à l'extérieur, parce qu'elle a montré que c'est une politique qui réussit.

INTERVIEW DE

Pierre Joël Bonté

Président du Conseil Régional d'Auvergne

Parcs : Plus de 27% du territoire de votre Région sont concernés par deux Parcs naturels régionaux. Dans les politiques de cohésion et de développement durable qui se profilent dans les nouveaux règlements communautaires, voyez-vous une opportunité de consolider leurs actions ?

Pierre-Joël BONTÉ : S'il est encore trop tôt pour y voir clair quant aux modalités de mise en œuvre de ces nouvelles politiques communautaires au niveau régional, nos Parcs naturels régionaux devraient être des outils privilégiés de ces politiques, tout particulièrement en Auvergne. En effet, comme la plupart des autres Régions françaises, nous revendiquons une décentralisation des programmes européens au niveau régional, afin de pouvoir mettre en œuvre des programmes véritablement territorialisés.

Pour nos zones rurales, les Parcs naturels régionaux sont des outils privilégiés parce qu'ils abordent les questions de développement de façon globale, non sectorielle et à une échelle géographique intéressante, beaucoup plus large que la proximité. Ils sont les seuls à avoir jusqu'ici vraiment réfléchi, donné un vrai contenu et expérimenté concrètement la notion de « développement durable ».

A travers leurs actions, ils ont fait preuve de leur capacité de médiation entre les acteurs du territoire, à mettre en cohérence les projets des différents partenaires, à concilier notamment les exigences du développement nécessaire et la préservation de nos ressources pour l'avenir. Et avec leur forte capacité d'ingénierie de projet, de compétences humaines, ils ont déjà su mettre en cohérence différents fonds européens sur leurs territoires.

Parcs : Comment comptez-vous les associer dans la préparation et la mise en œuvre des programmes opérationnels que la Région engagera au titre des nouvelles politiques européennes ?

Pierre-Joël BONTÉ : Notre souhait est d'associer les Parcs très en amont de la définition des programmes opérationnels.

Nous tenons en effet à écouter ce que les Parcs ont à dire, font, expérimentent, à prendre leur avis afin qu'il en soit tenu compte dans les choix que fera la Région. Nous souhaitons qu'ils soient parties prenantes de la mise en œuvre de ces programmes, de leur définition à l'articulation des actions elles-mêmes.

Les Parcs naturels régionaux, sur les axes de la politique d'aménagement et de développement des territoires ruraux, devraient être pour nous les « bras séculiers » des collectivités publiques.

Parcs : Comment voyez-vous leur participation dans le développement de la coopération transnationale ?

Pierre-Joël BONTÉ : La même logique veut que les Parcs soient des outils adaptés à la coopération transnationale. Comme la plupart des autres Parcs naturels régionaux, les Parcs auvergnats s'impliquent déjà dans ces coopérations (*). Et l'expérience de l'Inter-Parc Massif Central (IPAMAC) à un niveau simplement « transterritorial », illustre tout à fait l'intérêt de ces outils : l'IPAMAC a en effet produit une méthodologie pour la mise en œuvre du « tourisme durable » pour les professionnels du tourisme, reprise au niveau national par la Fédération des Parcs, et au niveau européen par Europarc.

Les Parcs naturels régionaux constituent un vivier de compétences, d'expertises, mais aussi d'expériences. Ils sont organisés, se connaissent, ont des échanges et savent déjà coopérer ensemble à cette échelle. Ils sont des « interfaces » naturelles avec les acteurs locaux du monde rural.



(*) participation à la mise en place du réseau « Natura 2000 » en Pologne, apport de compétence du chargé de mission « SIG » (système d'information géographique) du Parc Livradois-Forez en Roumanie...

Sport et nature : on peut choisir la bonne intelligence



Les activités sportives de pleine nature, quand elles deviennent massives, ont des conséquences sur l'intégrité des espaces naturels.

Mais elles représentent aussi une activité économique en plein développement. Le défi posé aux Parcs naturels régionaux est donc important : permettre l'exercice des sports de nature, en conservant leur niveau de qualité aux espaces naturels concernés, mais aussi en maintenant l'équilibre des activités sur ces territoires ruraux. Chacun a imaginé les solutions qui lui sont adaptées pour régler les conflits.

Sport et nature : on peut choisir la bonne intelligence



Ph. B. Bordinet.

Au plus élevé du Parc Livradois-Forez, les Hautes-Chaumes du Forez, que les bergers ont déboisées après le Moyen-âge sont, depuis, un terrain fragile et bien tentant pour un motard ou un propriétaire de 4 x 4 de Lyon ou de Saint-Etienne. Mais cela dégrade les pâturages, provoquant des ravinements au fil des pluies et autres orages, et c'est l'ensemble du petit massif qui se retrouve en danger. Et puis les agriculteurs des environs disaient avoir besoin d'aller dans les Hautes-Chaumes avec des engins agricoles. Et les sociétés de chasse, surtout, disaient que leurs adhérents avaient un "droit" sur "leurs" terrains, et que, ne chassant que le gros gibier, il fallait bien qu'ils montent avec les voitures pour le redescendre...

« Quand une loi de janvier 1991 est venu réglementer la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, raconte Dominique Dauriat, chargé de mission Espaces naturels sensibles du Livradois-Forez, nous avons voulu l'appliquer sur le terrain en demandant aux maires de prendre des arrêtés. Mais ils connaissaient des pressions, car dans certaines communes les chasseurs sont nombreux. Un arrêté du Préfet nous a aidé, mais nous avons subi des menaces et coups de téléphone anonymes pendant quelques temps ; 50 panneaux réglementant la circulation (sur 159) ont été vandalisés. Nous avons tenu bon et avons fini par convaincre de la fragilité des Hautes-Chaumes, à la fois les urbains en ballade et les locaux qui se sentent un peu propriétaires de ces hautes terres. Aujourd'hui, le problème est en voie de règlement. Les intrusions sont beaucoup moins fréquentes. On peut dire que la tension est retombée et que les Hautes-Chaumes se dégradent moins, mais il faut rester très vigilant, notamment au vu de nouvelles pratiques telles que le quad. »

Sortir des conflits par le haut : difficile mais possible

Un deuxième exemple montre qu'on peut sortir d'un conflit d'intérêt entre les promoteurs de la qualité d'un site et ses utilisateurs, par le haut, par la bonne intelligence entre les gestionnaires des espaces fragiles et leurs utilisateurs. La Leyre est ce petit fleuve qui naît du confluent de plusieurs ruisseaux au sud de Bordeaux et se jette dans le bassin d'Arcachon, après avoir traversé le nord des Landes. Il est calme car très peu pentu sur un fond sablonneux sans obstacle, et ses berges sont occupées par des feuillus qui forment un tunnel de végétation d'une qualité exceptionnelle. C'est un des derniers endroits où l'on trouve encore des visons d'Europe ! Le site est inscrit Natura 2000. Très rares sont les villages qui la bordent, car la vallée est faite de forêts inondables et de zones humides. La Leyre ne peut pas se découvrir autrement qu'en canoë sur un parcours de 90 km, et ... Il suffit d'ajouter qu'elle se trouve à 40 mn en voiture de Bordeaux et du littoral aquitain pour saisir le problème.



La Leyre et son tunnel de végétation exceptionnel.

Ph. PNR Landes de Gascogne.

Le Parc des Landes de Gascogne s'est constitué autour du fleuve en question et, dès 1985, a proposé avec les clubs locaux la découverte accompagnée de cet espace naturel. Puis, il a vu arriver des dizaines de familles avec leur canoë, des comités



Ph. PNR LF / Jean Luc MAVEL

Les Hautes-Chaumes du Forez, fragiles mais tentantes.



Ph. PNR LF / Dominique DAURIAT

d'entreprise proposer des ballades et, en 1992, se développer un secteur marchand autour des activités de sport-découverte de la Leyre. Ce n'est pas ce que conteste Frédéric Gilbert, chargé de mission Tourisme de pleine nature du Parc : « On ne peut pas reprocher au Parc de faire du développement économique, dit-il, mais nous avons décidé de structurer la filière pour réduire les conflits qui n'ont pas manqué de surgir, y compris en devenant opérateurs nous-mêmes. » Répartition de l'espace avec les pêcheurs : ces derniers ont accepté de pratiquer essentiellement sur les affluents et sur la Petite Leyre. Un jet-ski a même fonctionné, 15 jours seulement en 1995. C'était évidemment dangereux pour les autres usagers, et très bruyant. Le Parc anime un réseau avec les sociétés de location de canoë et les associations locales de kayak et de pêche. Deux communes gèrent en direct des haltes nautiques sur leurs berges et le Parc trois autres équipements, aujourd'hui centres de découvertes permanents. Les bases sont ainsi régulièrement réparties sur les 90 km du cours d'eau. Les seize prestataires qui exploitent le site ont créé un groupement d'intérêt de fait sous l'égide du Parc. Il tente de limiter le volume d'activités, de les réguler, en profite pour faire de l'éducation à l'environnement auprès des pratiquants. La Leyre ne se dégrade pas et les conflits ont cessé. Et Frédéric Gilbert de conclure : « Moins il y a besoin de règlement, et plus le tourisme est durable. »

La France est devenu le "terrain de jeu" des Européens

Dans un document datant d'octobre dernier, La Fédération des Parcs notait que « ces activités sportives de pleine nature ne cessent de croître dans nos sociétés. Aujourd'hui, les différentes institutions du tourisme et du sport recensent près de 30 millions de pratiquants, dont 14 millions sont encadrés par les diverses fédérations sportives, les autres restant inorganisés. Cette population est à 70% urbaine ». Ces endroits naturels dont la France est si fière et que les Parcs préservent, deviennent attractifs pour des activités dont les urbains ont un besoin important, presque vital.

La France cumule les atouts : la variété des environnements et des pratiques possibles, le nombre de sites accessibles, la qualité des dessertes routières, l'agrément général d'un séjour en France, en font le lieu idéal des loisirs de pleine nature pour l'Europe toute entière. Et ces activités sont de plus en plus nombreuses, pratiquées par le plus grand nombre, et de plus en plus par des "tribus" d'individus qui, quelquefois, se disent amoureux de la nature sans se rendre compte que leur soi-disant amour est destructeur. L'enjeu est bien là : permettre l'accès aux sports de nature, en conservant leur niveau de qualité aux espaces concernés.

Les quads, les 4X4, les rallyes automobiles, les motos dites « vertes » sont destructrices de l'environnement, chacun peut s'en rendre compte. Mais d'autres activités, contrairement aux apparences, ont également des conséquences sur l'intégrité de la nature, quand elles deviennent massives : le VTT, la randonnée équestre, l'escalade, le canoë-kayak, le canyoning, la pêche, la chasse, les parcs aventures, le ski de descente et de fond... Même la randonnée pédestre peut poser problème, nous allons le voir.

Même la randonnée ...

Andé Tardy, maire d'un village du Parc du Pilat, explique bien le phénomène : « Chez nous, maintenant, il y a des marches tous les week-end, avec des centaines de participants. Ça devient énorme. Nous ne pouvons plus accepter de la signalétique sauvage pour une randonnée qui dure une seule journée. Parce que, bien entendu, les panneaux provisoires ne sont pas retirés le lendemain. Chaque commune a voulu son circuit de randonnée, mais sans toujours intégrer la signalétique existante sur les chemins qu'elle traçait. Les signaux s'accumulaient, les randonneurs s'y perdaient, et on ne se rend pas compte à quel point cette pagaille risquait de dégrader notre région. Nous avons donc réglementé, les maires

ont sensibilisé les associations et les choses sont petit à petit rentrées dans l'ordre. Maintenant, c'est avec les quads et les 4 x 4 que nous avons des problèmes. Le travail est en cours. Avec les associations, c'est assez facile de s'entendre. Il est, en revanche, très difficile d'atteindre les individus. Il faut informer, et informer encore. »

Autre exemple criant, dans le Parc des Volcans d'Auvergne. Les manifestations sportives (plus de 100 par an !) s'y concentrent dans les secteurs les plus beaux et les plus fréquentés mais aussi les plus fragiles !

Réagir, mais aussi informer et éduquer...pour convaincre

Les Parcs naturels régionaux n'ont pas vocation à faire de la pure répression. Ils n'en ont d'ailleurs guère les moyens, et les résultats obtenus de cette manière ne sont pas durables. Ils n'ont pas vocation non plus à transformer les espaces naturels en sanctuaires ou en déserts. La seule solution est donc de convaincre les utilisateurs de ces espaces que ceux-ci sont fragiles et que chacun doit s'en sentir responsable. Il s'agit donc pour les Parcs de bâtir les outils d'information et de pédagogie adaptés à chaque terrain et à chaque activité.



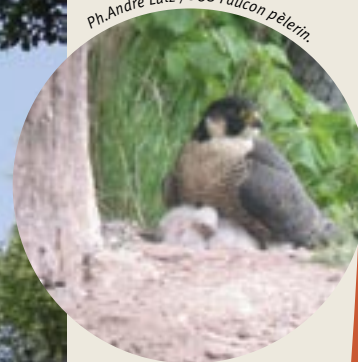
Ph. PNR du Pilat.

Dans le Parc du Pilat, des centaines de participants tous les week-end ; cela devient énorme.

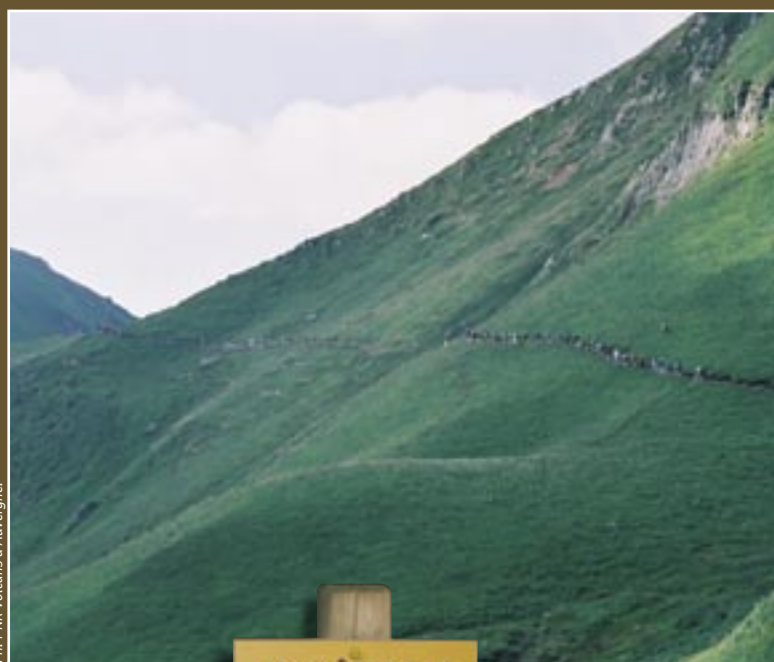


Ph. L. Duchamp / Sycoparc.

Dans les Vosges du Nord, un conflit entre varappeurs et protecteurs du faucon désormais résolu.



Ph. André Lutz / SOS Faucon pèlerin.



Ph. PNR Volcans d'Auvergne.

De plus en plus, les organisateurs travaillent en amont avec les services du Parc.

VOUS ÊTES SUR UN CHEMIN PRIVÉ
Le passage sur cet itinéraire de randonnée, sous votre responsabilité, est aimablement toléré.
Interdit aux véhicules à moteur.
Restez sur le sentier balisé.
Respectez les pâturages.
N'effrayez pas les bêtes.
Tenez les chiens en laisse.
Refermez les clôtures.
Ne laissez aucun déchet.
Feux et camping interdits.

Ph. PNR Volcans d'Auvergne.

Volcans d'Auvergne : un « cahier des charges » pour les manifestations sportives dans la Chaîne des Puys

Le Parc des Volcans d'Auvergne est sollicité, pour avis, par la Préfecture pour toute demande d'organisation de manifestation sportive dans la Chaîne des Puys. Son avis est quasi systématiquement suivi. Au vu des zones dégradées dans ce secteur fragile, la Direction Régionale de l'Environnement et le Parc ont établi une carte de sentiers à éviter lors de telles manifestations, en attendant la réalisation d'aménagements : ces secteurs concernent des sites emblématiques tels le Puy du Pariou ou la montée nord du Puy de Dôme. Certaines manifestations de renommée internationale, comme le Trail de Vulcain ou la Sancy Puy de Dôme, ont ainsi dévié leurs itinéraires en évitant le secteur central du site classé. Le Préfet vient par ailleurs de demander au Parc l'établissement d'un calendrier des manifestations, afin de gérer au mieux leur programmation pour limiter les dégradations et concilier les usages, notamment avec les battues de chasse et les estives se finissant en octobre. A chaque avis, des recommandations sont délivrées (prendre contact avec les propriétaires du secteur, balisage temporaire, interdiction de véhicules motorisés d'accompagnement ou itinéraires à définir

avec le Parc, messages de sensibilisation à faire passer au public sur la fragilité du site et les autres usagers de l'espace...)

De plus en plus, les organisateurs de manifestations travaillent en amont avec les services du Parc, afin que la demande qu'ils envoient à la Préfecture ne soit plus qu'une simple formalité. Par ailleurs, les gardes animateurs du Parc chargés de ce secteur – un permanent et un saisonnier – peuvent être présents lors de ces manifestations pour informer et sensibiliser les accompagnants, notamment par le biais de documentation.



Ph. PNR Landes de Gascogne.

Passages de véhicules motorisés.

Au cours des années 1980/90, dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord, un conflit s'était développé entre les grimpeurs et une association de protection de la nature locale. Cette dernière suivait de près le retour dans les Vosges du Nord du Faucon pèlerin, nicheur rupestre, et oeuvrait activement pour sa protection. Sur leur initiative jointe à celle du Syndicat mixte de gestion du Parc (le Sycoparc), l'escalade a été totalement interdite sur quelques rochers, et « *il y a eu quelques accrochages musclés* », raconte Jean Westphal, maire et président du Parc. Manquait au Parc, à cette époque, un interlocuteur chez les amateurs de grimpe. Le Sycoparc l'a trouvé auprès de la Fédération française de la montagne et de l'escalade. « *Les grimpeurs étaient des individuels isolés*, se rappelle M. Wicker, président du comité bas-rhinois de la FFME. *Et ils étaient naturellement devenus persona non grata dans les Vosges du Nord depuis le retour du faucon. Une interdiction totale avait été mise en place sur certains rochers du Parc, sans aucune concertation. Le conflit était inévitable. Depuis, nous avons discuté et avons décidé ensemble d'interdire l'escalade seulement pendant les mois et sur les rochers où le faucon avait pris l'habitude de nicher. Et le problème s'est ainsi résolu. Les grimpeurs ne sont pas tous convaincus, encore, qu'ils dérangent vraiment les faucons, je l'avoue, mais ils acceptent de ne pas grimper n'importe quand* ». En 1997, en effet, la FFME, l'Association SOS Faucon pèlerin, l'ONF, les forestiers privés et les pouvoirs publics ont signé une « Charte pour la pratique de l'escalade sur les rochers des Vosges du Nord » qui rappelle l'interdiction de la pratique de l'escalade sur 15 rochers particulièrement vulnérables (Réserve Naturelle, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope) et permet l'autorisation, par conventionnement, de la pratique sur d'autres pendant certaines périodes et selon des conditions permettant la nidification du Faucon pèlerin si celui-ci venait à s'installer sur l'un de ces rochers (1).

Un peu de la même façon, le Parc du Luberon a dû aller en Justice pour faire enlever l'équipement permanent installé par des alpinistes sur une falaise. Mais c'est une action de médiation conduite en même temps qui a permis de résoudre durablement le problème. Un autre principe adopté par plusieurs Parcs : une charte ou un cahier des charges général qui permet d'intervenir en amont avec les organisateurs de manifestations ou d'activités sportives, pour éviter les conflits avant qu'ils ne naissent. Le Parc des Volcans d'Auvergne a



Ph. PNR Vercors.

Dans le Vercors, la fragilité de chaque site est prise en compte.

ainsi rédigé, avec l'aide de trois autres Parcs, un cahier des charges, afin de mieux coordonner les objectifs de chaque manifestation avec la Charte.

Le Parc du Vercors a, pour sa part, créé en 1997 un poste spécifique « *aménagements et activités de plein air* », qui a permis, entre autres, d'élaborer un schéma d'organisation des sports de nature à l'échelle du territoire et de développer un niveau d'expertise intéressant. Ce schéma d'organisation, non réglementaire, est un affichage fort du Parc qui permet de suivre une politique globale cohérente et détaillée, tenant compte à la fois de l'extrême diversité des activités possibles dans le Vercors, l'hiver comme l'été, et des possibilités et des fragilités de chaque site utilisé.

Réglementer, mettre en réseau, planifier

Evidemment, dire qu'il faut discuter avec les différentes parties prenantes pour obtenir un résultat durable ne suffit pas. La diversité des activités, des territoires et des histoires locales rend les choses beaucoup plus complexes. En premier lieu, la concertation doit s'appuyer, dans un certain nombre de cas, sur une réglementation précise. La multiplication des intrusions de 4 x 4 et de quads dans les espaces naturels oblige à poser des interdictions dans pratiquement tous les Parcs. Mais il faut surtout anticiper. L'habitude est prise maintenant : les Parcs auvergnats des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez reçoivent des préfets, pour avis, les demandes d'autorisation des manifestations sportives. Cela arrive aussi en Brière et dans les Vosges du Nord, mais de manière moins systématique. Et c'est alors que le cahier des charges établi



Ph. PNR Vercors.

par le Parc sert à définir précisément et de manière exhaustive les critères qui vont être mis en avant pour donner un avis (cf. encadré p. 15).

Le cadre réglementaire étant posé (voire imposé !), les Parcs ont adopté des politiques préventives permettant de planifier

La loi de juillet 2000 définit les sports de nature et fournit un outil pour leur gestion.

L'article 50 de la loi insère la notion « *d'activités physiques et sportives de nature* » (APSN) en remplacement de l'ancienne notion « *d'activités de plein air* ». Il définit ensuite, de manière large les sports de nature. L'organisation, la formation, l'éducation et la pratique sécurisée des sports de nature font l'objet de nouvelles dispositions particulières en raison des enjeux qu'ils sous-tendent.

La loi implique tous les acteurs socio-professionnels, propriétaires et élus, l'Etat, les collectivités territoriales les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales et, bien entendu, les gestionnaires d'espaces naturels. Elle instaure des modalités de formation, un régime général d'encadrement, un régime de déclaration des manifestations, un régime de contractualisation et institue « *des outils de gestion décentralisée des APSN à travers des outils de concertation et de planification* ». Enfin, elle intègre les réglementations générale et spécifiques aux espaces naturels de nature différentes, comme les milieux aquatiques, les espaces protégés les territoires de montagne et du littoral...

et d'organiser les activités sportives sur leur territoire. Avec les différents opérateurs, il faut former et mettre en réseau ; avec les particuliers, il faut informer et créer des produits qui préviennent de fait les conflits d'intérêts. Le Parc des Monts d'Ardèche a ainsi travaillé avec le conseil général sur la mise en place d'un Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), de façon expérimentale dans le cadre de la loi sur le sport de 2000. Il met aussi en réseau les professionnels de l'accompagnement touristique (sportif, culturel, de nature) de façon à leur permettre de mieux vivre de leur activité « au pays », tout en favorisant l'émergence d'une véritable offre qualifiée par le Parc. Plusieurs actions allant dans ce sens ont été – ou seront prochainement – mises en œuvre : éditions de documents de promotion communs, création d'un portail Internet, formation, action marketing...

Le Parc du Pilat, lui, a fait de gros efforts d'organisation interne de la randonnée, et l'a proposé à ses partenaires sur le terrain. Car dans ce territoire relativement petit et péri-urbain, entre Lyon et Saint-Etienne, les formes de randonnées sont très diversifiées, et toutes les communes ont envie d'avoir leur itinéraire de randonnée avec ses lieux d'interpré-

Ph. PNR du Pilat.

Pilat : des règles très précises



À dos d'âne dans les Monts d'Ardèche.

tation. Elles ont donc décidé, ensemble, que la signalétique ne devait pas s'accumuler, qu'il fallait normaliser les itinéraires, les tracer en marguerite autour des bourgs, dans le périmètre communal, plutôt que les faire se chevaucher d'une commune sur l'autre, et réserver au Parc les tracés intercommunaux. Celui-ci a donc établi un code de balisage, des principes de réalisation et des règles de mise en œuvre très précises (voir photo).

Prévenir plutôt que guérir

Enfin, vis-à-vis du grand public, les sportifs individuels en particulier, la meilleure manière qu'ont les Parcs d'éduquer à la sauvegarde des espaces, et par là même à leur protection, c'est de contrôler directement eux-mêmes les produits sportifs de plein air avec les outils d'information et de sensibilisation qui y sont liés. C'est pour encourager la mise en œuvre de ce type de produits qu'a été créé la marque « Accueil du Parc ». Le Parc du Vercors, par exemple, propose des sorties accompagnées permettant la découverte de la Réserve Naturelle nationale de ses hauts Plateaux, de voir et de vivre avec les vautours, les marmottes, les chamois, de découvrir la flore et les orchidées, de faire de la macrophotographie, ou, dans tout le massif, de faire de la randonnée, des ballades gourmandes, de la raquette en étoile l'hiver, de la spéléo, de l'escalade... Toutes ces activités permettent de faire découvrir ce qu'un touriste ne peut décou-

vrir seul, et évite toute dérive destructrice du milieu, puisqu'elles sont systématiquement accompagnées par des professionnels formés par le Parc. Le catalogue des sorties accompagnées lui-même est un manuel de découverte de ce qu'est un milieu naturel, quels secrets il renferme et pourquoi il est fragile.

Contrairement à tous les Parcs dont nous parlons ici, celui des Boucles de la Seine-Normande, qui n'a pas inscrit la gestion des sports

de nature explicitement dans sa charte, intervenait jusque là en réaction lorsque des conflits d'intérêt pouvaient se présenter. Dès que les premiers quads ont pointé leurs grosses roues crénelées sur le site du vallon du Vivier, classé en réserve naturelle, le Parc a dû mettre au point une règle du jeu avec l'ensemble des partenaires usagers du site, dont la Fédération française de moto. Autre exemple, il a fourni une prestation de conseil auprès d'un créateur de parcours acrobatique en forêt, en lui expliquant que si son installation était bien faite, il aurait plus de chance de pérenniser son activité ! Et c'est le maire de la commune concernée qui était venu voir le Parc pour lui demander son avis sur le projet. Dans un site spéléologique, classé Natura 2000, où le Pays du Roumois intervient sur l'aménagement, le Parc est naturellement associé à la définition des travaux. Et ainsi, de fil en aiguille, la Direction régionale et départementale Jeunesse et Sports a demandé au Parc d'intervenir sur le contenu de la formation du Brevet professionnel « Activités physiques pour tous » et de participer à la définition du contenu du futur Brevet professionnel « Activités physiques de pleine nature ». C'est, pour le coup, intervenir vraiment en amont pour la sensibilisation des acteurs de terrain à la fragilité des milieux.

Enfin, c'est l'exemple du Parc naturel régional des Landes de Gascogne qui révèle que, lorsque l'action d'un Parc se concentre sur un site naturel cohérent - en l'occurrence une vallée -, ce site apparaît comme une unité de gestion dans laquelle peuvent s'emboîter les dispositifs de protection (2) impliquant les acteurs et usagers, dont font

partie les pratiquants sportifs. L'action conjointe de ses services tourisme et patrimoine naturel, collaborant avec les acteurs pour construire des outils partagés, permet au Parc d'éditer un bulletin d'information et une lettre électronique. Tous les ans, il organise des journées de formation sur la connaissance du milieu, l'accueil touristique, l'utilisation d'outils élaborés avec les opérateurs, privés et publics. Et il entame, lui aussi, la marque « Accueil du Parc » car une grande partie des opérateurs de randonnée en canoë le lui réclament. Il intervient, avec ses animateurs des centres de découvertes, dans les cursus de formation des diplômes de canoë-kayak et mène des projets d'éducation à l'environnement avec le support kayak. Enfin, il collabore étroitement avec les gendarmes pour l'application des interdictions de feu, de camping sauvage et de jet-ski, ainsi qu'avec les pompiers pour les accès au cours d'eau, et avec Jeunesse et Sports sur les aspects liés au matériel et à l'encadrement. Moyennant quoi, La Leyre reste sauvage, son environnement est protégé, et malgré sa fragilité, six centres permanents exploitent l'activité sportive et touristique qu'elle génère, quinze emplois qualifiés canoë ont été créés, dont quatre sous l'égide du Parc, puisqu'il est lui-même gestionnaire d'activités.

Une efficacité incontestable, reconnues par les partenaires

Dans le Vercors, c'est le canyoning qui a posé problème : « L'organisation des sorties plein air et je suis aussi président de l'association des guides de spéléo et canyoning, dit Yannick Mandelenat. Certains sites, parce qu'ils sont majeurs, génèrent des conflits, c'est vrai. Le canyoning consiste à descendre les rivières à pied, dans un équipement particulier. Et cela dérange beaucoup les pêcheurs. Moi, je n'ai rien contre les

pêcheurs et je vis du canyoning ! Dans cette affaire, le Parc a été un vrai médiateur collectif. Le canyoning n'est pas très destructeur, mais je veux bien me rendre compte que sur les parkings, les déchets pourraient s'accumuler, que les



Ph. B. Bédouet



Collection Parc des Boucles de la Seine Normande - Ph. Catherine Dèveaux

Boucles de la Seine normande : tous les problèmes sont traités en amont

discussions ont permis d'éviter des actes de répression, qu'elles ont permis de détendre l'atmosphère avec les pêcheurs et que chaque partie s'est trouvée d'accord pour partager le site. Nous acceptons désormais l'interdiction préfectorale de pratique du canyoning de mi-septembre à mi-mai, pendant la période de reproduction du poisson et une partie des ruisseaux nous sont interdits, et ça ne pose plus de problème. »

Dans les services du Parc des Volcans d'Auvergne, on constate que c'est maintenant entré dans les mœurs : sur la chaîne des Puys les itinéraires sont modifiés quand il le faut, quelques uns sont fermés provisoirement, le temps que la végétation repousse, les départs sont décalés pour les mêmes raisons. Et Romain Veillon, agriculteur dans le Parc Livradois-Forez, résume la situation actuelle : « *La répression, en fait, c'est un peu théorique. Une page est tournée, ici, c'est certain. Les chasseurs ne manifestent plus comme il y a quelques années. Une certaine discipline est née. Il était temps, vous savez : les sols se dégradent et les rapports devenaient haineux et menaçants. Nous sommes parvenus à une entente, sans interdiction. C'est heureux. Ce que nous regrettons, bien entendu, c'est que, de l'autre versant de la montagne, du département de la Loire, des véhicules font maintenant des incursions dans notre montagne. C'est que, là-bas, il n'ont pas un Parc naturel pour faire le travail de persuasion...* »

Des progrès législatifs indispensables

Certes, la persuasion et le travail en bonne intelligence avec les partenaires sur le terrain permettent de trouver des solutions adaptées aux particularités locales et de résoudre les conflits d'intérêts durablement. Il n'empêche, nous l'avons vu, qu'imposer des règles de conduite, les mêmes pour tous, est indispensable pour imposer le minimum commun à toutes les situations. S'ils n'ont pas le droit avec eux, les Parcs n'ont plus d'argument pour convaincre.

C'est ainsi que le ministère de l'Environnement avait pu sortir, à l'usage précis des Parcs, un guide de l' élu et des administrations sur "L'application de la Loi relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels". On peut y lire en introduction que La Loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 pose trois principes : interdire la circulation des véhicules à moteur dans tous les espaces naturels ; donner les moyens au maire

et au préfet de réglementer la circulation sur certaines voies ou chemins pour protéger plus fortement des ensembles naturels remarquables ; encadrer la pratique des sports motorisés sur la voie publique et les terrains spécialement aménagés. Cette loi dote les maires de nouveaux pouvoirs de police. Les "pouvoirs de police" des maires sont certes limités par les moyens dont ils disposent ; et même la Gendarmerie, quelquefois, n'a pas les effectifs suffisants pour empêcher des pratiques destructrices. Mais un soutien législatif comme celui-ci est indispensable aux collectivités locales, car il constitue un argument de poids pour la prévention des conflits.

De la même façon, La loi du 6 juillet 2000, qui modifie le régime général des sports et activités physiques de juillet 1984, est venu entériner ce que les Parcs naturels régionaux avaient anticipé dans la pratique. (voir texte en marge p. 16).

La Convention pluriannuelle d'objectifs signée en septembre dernier entre la Fédération des Parcs et le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, parce qu'elle institue un pôle de ressources national Sports de nature (basé au CREPS de Vallon Pont d'Arc, en Ardèche), parce qu'elle va permettre un développement du tourisme et des loisirs sportifs au sein des Parcs en facilitant le travail entre les deux institutions, parce qu'elle va animer un réseau sur les thèmes de la convention, on peut dire qu'elle conforte l'action des Parcs et qu'un statut des espaces naturels émerge progressivement. Et on peut espérer, enfin, que la Loi de développement des territoires ruraux en discussion au Parlement va préciser encore les règles de fonctionnement des activités dans les espaces naturels, au regard, en particulier, des propriétaires de ces espaces.

- (1) La charte est téléchargeable sur le site www.parc-vosges-nord.fr.
(2) La Leyre : SAGE pour tout son bassin versant, Site Natura 2000 avec tous ses affluents et Programme d'entretien pluriannuel du cours d'eau sur 10 ans.

L'accessibilité des propriétés privées

L'accessibilité aux espaces naturels est un enjeu important des sports de nature. Le régime de la propriété privée doit se concilier avec le principe constitutionnel d'aller et venir. Le passage ou la pratique de sports de nature sur des dépendances privées relève de la tolérance des propriétaires. Ces derniers disposent du droit de les clore pour en interdire le passage. L'absence de matérialisation du droit de propriété fait présumer de l'ouverture du terrain au public. Mais cette tolérance peut à tout moment être remise en cause en cas de dégradations ou d'accident emportant la responsabilité civile ou pénale du propriétaire.

Ce thème est en cours de discussion dans le projet de loi Développement des territoires ruraux.

Pour compléter utilement votre information sur le sujet :

- . Actes du séminaire «Pratiques et impacts des sports de nature dans les espaces protégés» - Bouvante - Juin 2001 - Atelier technique des espaces naturels - www.espaces-naturels.fr/ATEN
- . Actes des premières rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature - Millau - octobre 2003 - www.tourisme-sports-nature.fr
- . CNAPS - rapport du CNESI au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative - Bilan et perspectives du développement des sports de nature pour un développement durable - 2003
- . Les Cahiers Espaces : n°81 (mai 2004) : Sports de nature - Evolutions de l'offre et de la demande ; n°82 (juillet 2004) : Sports de nature - Des territoires et des hommes - www.revue-espaces.com
- . Guide de savoir faire - Tourisme et loisirs sportifs de nature - Les cahiers de l'AFIT - n°106 - www.afit-tourisme.fr
- . Laëtitia Guibaud - Les activités de pleine nature et leur compatibilité avec les milieux naturels dans les Parcs naturels régionaux - IUP - loisirs, environnement, sports et tourisme - Grenoble - 1999

Votre interlocuteur à la Fédération des Parcs :

Cécile Birard, chargée de mission Gestion des espaces naturels - Tél : 01 44 90 86 20 - Mail : cbirard@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

GRANDS CAUSSES

Une légende au nom de « Persik »

C'est une légende qu'on croit inventée pour les enfants. Elle fait rêver, vivre des hommes (et des femmes) d'âge mûr, sur les Grands Causses et dans le monde entier. La légende a un nom : Persik. Elle commence le 1^{er} avril 1969, à Tersk, en Russie.

Élevage d'Ayres sur le Causse Méjean.



Persik - Yves Richardier

En arrivant à Saint-Affrique, au domaine Indian Arabian's, on ne sait rien de la légende. Le conteur s'appelle Yves Richardier.

Forte carrure, poignée de main franche et parler vigoureux : *« Je dirigeais une grande discothèque à Paris, mais j'étais passionné de cheval et j'avais envie de fiche le camp aux Etats-Unis. »* Il apprend qu'on est en train de monter « un corps de garde » dans les Cévennes. *« Je suis venu sur les Causses et j'ai découvert l'Amérique dont je rêvais. »*

En 1972, il intègre le Parc national des Cévennes comme conseiller technique équin. Le directeur de l'époque, Alexis Monjaud, lui confie la mission de « monter la cavalerie » : *« Il y avait un engouement croissant pour le tourisme équestre. Nous avons besoin de chevaux capables de parcourir 40 à 50 km au quotidien et pendant cinq jours. Il fallait améliorer la jumenterie locale grâce à l'apport d'un pur sang arabe ; la méthode est classique et bien connue depuis Napoléon. »*

Un pur sang arabe ne se trouve pas sous le sabot d'un... Par bonheur, il y en a un qui cherche preneur chez un éleveur toulousain qui est allé acheter en URSS cet étalon né le 1^{er} avril 1969.

Naturalisé caussenard

Yves Richardier se souvient de la première fois qu'il a vu Persik : *« J'ai admiré son équilibre, la souplesse dans ses déplacements, la puissance du moteur (la croupe) et de la transmission (le dos), l'importance du squelette ; il n'était pas monté sur des allumettes ! »* Et voilà Persik naturalisé caussenard avec mission de transmettre sa force aux chevaux du cru. Mais pas seulement. *« Quand on veut créer un élevage, il faut toujours prévoir une compétition pour le valoriser. Il existait déjà deux courses d'endurance, la Tevis Cup aux Etats-Unis (depuis 1955) et la Tom Quilty en Australie (depuis 1965), nous avons alors organisé, en 1975, les 160 km de Florac, course qui est devenue aujourd'hui aussi mythique que les deux premières et, comme elles, mondialement connue. »*

Persik s'impose lors des deux premières éditions de la course cévenole. Fort de ces titres, il entame une glorieuse carrière d'étalon. Sa descendance se montre à la hauteur (1), engrangeant les victoires. On pense à la chance, venue de Tersk via Toulouse... *« Il faut aussi s'y connaître un peu, tempère Yves Richardier. Mais, effectivement, il n'est jamais assuré à 100% qu'un cheval taillé comme un champion deviendra un champion, moins assuré encore qu'il sera un bon reproducteur. Et cette part de hasard qui subsiste permet à ceux qui ont des moyens limités d'espérer quand même décrocher un jour la perle rare. »*

Berceau de l'endurance

La montée en puissance continue. En 1984, un cheval français remporte les championnats d'Europe de Florac. La même année, l'endurance est reconnue comme sport de haut niveau par la Fédération internationale équestre, ce que ni les

Américains ni les Australiens n'avaient réussi à obtenir. En 1996-1997, *« c'est l'explosion ; les Emirats Arabes Unis s'intéressent à l'endurance. Ils sont enthousiastes, ils retrouvent leur histoire et ils ont de l'argent. »*

Face à cet engouement, les éleveurs des Grands Causses réaffirment leur rôle de pionniers. En 1999, ils se constituent en Syndicat des Eleveurs du Berceau de l'Endurance Equestre Causses-Cévennes - SEBEECC (2) s'étendant sur quatre départements (Lozère, Aveyron, Hérault et Gard) et regroupe une vingtaine d'éleveurs possédant environ deux cents poulinières. Le terme SEBEECC étant un peu rébarbatif, on lui préfère l'appellation Persik's Land, en hommage à qui vous savez. Et le tourisme équestre ? *« Il s'est bien développé, mais séparément. Maintenant les éleveurs de chevaux d'endurance n'évoquent ces débuts qu'avec une certaine réticence, comme s'il s'agissait d'une origine un peu trop roturière. »*

Les performances de ces nobles destriers ? La course de Florac, par exemple, 160 kilomètres en une journée, avec contrôle vétérinaire à chaque arrêt mais aussi à la veille de la course, au départ et à l'arrivée. Un cheval qui boîte, qui s'est blessé ou qui récupère mal est aussitôt arrêté. La charge minimum est de 70 kilos. Enfin, pour s'engager dans une course de longue distance, il faut avoir satisfait à des épreuves qualificatives de 20, 40, 60 et 90 kilomètres.

Qui ne sait celer...

A quoi tient l'excellence des chevaux de Persik's Land dans toutes les compétitions nationales et internationales ? *« Au relief, au climat, à la flore des Grands Causses et à notre mode d'élevage, répond avec assurance Yves Richardier. Les chevaux - cette exigence figure expressément dans notre charte de qualité - doivent passer au moins 150 jours par an sur les Causses, entre 500 et 800 m d'altitude. Ils se nourrissent d'une herbe à mouton, d'une flore riche en oligo-éléments, calcium et magnésium surtout. Pour chercher cette herbe, ils marchent toute la journée, arpentent un terrain accidenté, ce qui leur assure un bon développement de la boîte cornée, des articulations, des tendons. Ils marchent aussi pour aller s'abreuver. Enfin, ils bénéficient d'un climat steppique, très sec. »* Voilà comment on forme de la graine de champion, dont la carrière sportive ne commence qu'à six ans révolus.

Persik est mort le 24 août 2001, à Saint-Affrique. Il est enterré sur le Causse, sous un cerisier ; ne demandez pas lequel. Livrer le secret serait une atteinte à la légende. On connaît le mot de Stendhal : *« Qui ne sait celer ne sait aimer. »* Un plaisantin dirait que l'adage vaut aussi pour qui ne sait seller (3).

(1) Persik a été classé meilleur reproducteur d'Europe en 1990 et meilleur reproducteur mondial en 2000.

(2) Yves Richardier en est le président.

(3) L'endurance a contribué à créer, outre les emplois d'entraîneur, de nouvelles activités. C'est ainsi que Gaston Mercier a inventé une selle spécifique qui est fabriquée à Séverac-le-Château, toujours dans le Parc des Grands Causses.

Persik's Land - Yves Richardier
Saint-Sauveur des Pourcils 30750 Treves
Tél : 04 67 82 60 54 ou 05 65 49 12 55

Élevage Indian Arabian's.



Les chevaux nés et élevés en Persik's Land bénéficient du label Les Authentiques, délivré par le Parc national des Cévennes. Au printemps 2004, le Parc naturel régional des Grands Causses leur a accordés sa marque. Malheureusement, ces deux signes de distinction ne couvrent pas l'ensemble de la zone, c'est pourquoi les éleveurs ont décidé d'engager une démarche pour obtenir l'Appellation d'Origine Contrôlée. C'est une autre forme de course d'endurance.

Le pain de l'amitié

Un temps, Jean Larrivière et Philippe Gallioz ont bourlingué chacun de leur côté, s'occupant, chacun à sa manière, de séparer le bon grain de l'ivraie. Le premier est originaire des Landes. Après des études à l'Ecole de Meunerie, à Paris, il prend la direction de la minoterie de la Vallée, à Saint-Mathurin, dans le Maine-et-Loire. Le second, fort d'une solide formation de commercial et de gestion des entreprises, collecte des céréales pour un grand groupe agro-alimentaire. Ils se rencontrent pour affaire en 1990 et deviennent amis. Les aléas de la vie professionnelle les séparent, mais l'amitié tient bon et les fait aller de l'avant : « Nous avions l'un et l'autre engrangé de l'expérience. Epris de liberté, nous voulions travailler pour nous, dans une entreprise à taille humaine. » Ils prospectent dans le grand sud-ouest, et comme souvent on trouve où l'on ne cherche pas, ils arrivent un jour au Moulin de la Peltrie, à Bivilliers, dans le Parc naturel régional du Perche. « L'établissement correspondait exactement à tous les paramètres que nous nous étions fixés. De plus, nous nous sommes très bien entendus avec le propriétaire, Jean-Claude Leroy, dont la famille était installée ici depuis 1870. » L'acte de vente est signé le 1er octobre 2001.

Lier l'activité au terroir

Au XVII^e siècle, le domaine de la Peltrie, comprenant manoir, moulin, forge et vivier (1), appartenait au seigneur éponyme qui laissa très tôt une veuve éplorée, mais active. Elle contribua à organiser l'émigration des Percherons vers le Canada et s'en alla au Québec, en compagnie de Marie de l'Incarnation, y fonder un couvent des Ursulines. Une telle histoire - quatre siècles - vaut bien qu'on la prolonge un peu. Jean Larrivière et Philippe Gallioz s'y emploient tout en connaissant l'âpreté de la concurrence : « Dans la minoterie française, la tendance est à la concentration. Les gros mangent les petits. Il devient très difficile pour les moulins artisanaux de poursuivre leur activité sans perdre leur indépendance. » Pour faire front, rien de tel qu'une bonne stratégie : « Conforter la clientèle existante, bien sûr, en lui livrant une farine de bonne qualité. Mais surtout développer la clientèle grâce à la différenciation des produits. C'est ainsi que nous avons très vite remis en service une meule de pierre pour écraser du grain provenant de l'agriculture biologique, la farine étant vendue à des boulangers dont beaucoup cuisent au four à bois. Ce produit, à la traçabilité parfaite, bénéficie du label Agriculture biologique. Ça marche si bien que nous allons mettre en route une seconde meule. »

Une autre manière de se différencier consiste à mieux s'identifier au territoire : « Nous avons découvert le Perche. Une belle région qui nous a plu. Nous avons été bien accueillis ; le moulin fait partie du patrimoine et les gens étaient heureux qu'il continue de tourner. Alors, nous avons eu envie de lier davantage l'activité au terroir, de travailler sur une filière courte. »

Les meuniers de la Peltrie rencontrent Xavier Goutte, technicien à la Chambre d'Agriculture de l'Orne, qui leur indique l'adresse d'agricul-

teurs ayant signé un CTE (2), puis Anne-Marie Viala et Camille Henry, du Parc naturel régional du Perche, qui leur parlent d'un cas d'école dans celui du Livradois-Forez. Ils vont voir leur homologue, Jean-Claude Chabrol, au moulin du Graveyroux, à Saint-Dier d'Auvergne, dans le Puy-de-Dôme qui leur raconte comment, avec cinq agriculteurs et une quinzaine de boulangers, ils ont réussi à faire équipe pour proposer un pain spécifique, bénéficiant de l'estampille « Parc naturel régional », qui se vend depuis le 18 juin 2001, et se vend bien.

Pétrissage lent, fermentation longue

Ils reviennent du Livradois-Forez déterminés, convaincus que l'expérience est transposable dans le Perche. « Il nous a quand même fallu près de trois ans pour aboutir, reconnaît Philippe Gallioz. D'abord, nous avons fait un galop d'essai avec les agriculteurs ayant signé le CTE pour nous assurer qu'il était possible de produire ici un blé panifiable. » L'essai étant concluant, ils appellent à la rescousse Christophe Cressent, formateur à l'Institut National de la Boulangerie et de la Pâtisserie, qui élabore trois recettes types de panification (3), lesquelles sont testées par onze boulangers.

Que tout ce temps ait été nécessaire, on le comprend en écoutant Jean Larrivière qui tient dans sa paume un peu de poussière de blé tendre comme on tiendrait de l'or : « Une bonne farine doit avoir de la régularité et ni trop d'extensibilité ni trop de ténacité. Par exemple, si elle a trop de force vous obtiendrez une baguette courbe. On parvient à la qualité maximale en mélangeant plusieurs variétés : le Cap Horn, tenace, le Parador, extensible, l'Apache, bien équilibré, un peu de Soisson... » Le meunier sélectionne les variétés chez les agriculteurs et réalise ses savants dosages à la coopérative de Bellême où le grain est stocké. L'art du boulanger fait le reste : « Le moins de mécanisation possible, pétrissage lent pour ne pas oxyder la pâte, fermentation longue pour permettre le développement des arômes, façonnage manuel... »

Traçabilité dans les deux sens

La baguette du Perche a reçu la marque « Parc naturel régional » et été mise en vente officiellement le 11 octobre dernier. Dès le lendemain, son succès était massif chez les trente-cinq boulangers qui la commercialisent. Philippe Gallioz s'en réjouit : « Nous avons réussi à renouer les liens entre trois métiers qui, aujourd'hui, sont déconnectés. Dans cette filière courte que nous avons mise en place, la traçabilité se lit dans les deux sens : le boulanger peut dire l'origine de son pain et l'agriculteur sait où va son grain. Quant au consommateur, dernier maillon de la chaîne, je crois que, dans ce cas, il serait plus juste de l'appeler consomm'acteur. » Sur la pochette de papier dans laquelle on présente la baguette (4), l'histoire est résumée en quatre mots : « Cultiver, moudre, panifier, partager. »

- (1) Jean Larrivière et Philippe Gallioz ont seulement repris le moulin, avec ses machines, le droit de mouture et la clientèle.
- (2) Contrat Territorial d'Exploitation Agricole de qualité dans le pays du Perche-Ornais, comportant des normes environnementales très fortes et signé par six agriculteurs.
- (3) Trois recettes pour fabriquer le même pain mais en tenant compte des différents fournils et de l'organisation de travail des boulangers.
- (4) Et les corbeilles dans lesquelles sont présentées les baguettes du Perche sont fabriquées par les vanniers de Villaines-les-Rochers qui eux bénéficient de la marque « Savoir-faire du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ».

Moulin de la Peltrie
61190 Bivilliers

Tél : 02 33 25 73 40 - Fax : 02 33 25 75 55
Mail : moulin-de-la-peltrie@wanadoo.fr

Bien sûr, on parlera de la qualité de la farine, des différentes variétés de blé tendre, de traçabilité, de concurrence, de la très longue histoire du moulin de la Peltrie, mais ce qu'il convient de dire d'abord, c'est que la baguette du Perche est affaire d'amitié. On y pense toujours, ici, en rompant le pain.



Ph. PNR Perche.



Ph. PNR Perche.



Jean Larrivière et Philippe Gallioz.

Ph. PNR Perche.

Nuit et jour dans les prairies



Catherine et Jean-Luc Gérard.

Hameau de l'Épine, commune de Solre-le-Château. Un corps de bâtiment en pierres bleues, rehaussé de briques rouges, orienté plein sud, criblé de soleil quand il y en a. Il y en a plus souvent qu'on ne croit, dans l'Avesnois. Sur le seuil, Catherine et Jean-Luc Gérard, tout sourire. Une date inscrite dans le bleu rugueux du linteau, au-dessus de leur tête : 1713. On est assurément dans une bonne maison.

Dans la cour, un jeudi sur trois, on assiste à un défilé de voitures qui commence à 7 h du matin et ne s'achève qu'à la nuit tombée. Ce sont les clients qui viennent. Ils prennent leur tour, patientent, parlent du temps qu'il fait, de la vie comme elle va. Quand leur tour est venu, Catherine Gérard leur sert ce qu'ils ont commandé. Un sourire, quelques mots aimables et la commande notée pour le jeudi d'après. Ils sortent du magasin portant, au minimum, un colis comprenant rôti, bifteck, bourguignon, steak haché et pot au feu. Certains emportent, s'y mettant à plusieurs, un demi bœuf. « Nos clients sont des gens qui aiment la bonne viande, dit Catherine. Nous tirons les prix au plus juste pour que tout le monde puisse goûter à la qualité, même s'il faut bien penser à la rentabilité. Et puis il y a le contact direct avec le consommateur, le plaisir de parler de notre métier. » Fille d'ouvrier, elle avoue qu'au début elle avait peur des bêtes, « mais il m'a tout appris ».

Des Blondes d'Aquitaine

Jean-Luc Gérard prend acte du compliment (lui n'a jamais songé à un autre métier) et il vous emmène faire le tour du propriétaire. Il dit la superficie, 80 hectares dont les trois quarts en prairie, et tout de suite un autre chiffre : « 13 kilomètres de haies sur l'ensemble. C'est de l'entretien, il faut bien compter deux semaines par an. Mais on y prend notre bois de chauffe, ça empêche la ravine et le paysage est plus joli. Les arbres et les haies sont utiles aux bêtes aussi, contre le vent, la pluie ou le soleil. » Le cheptel, parlons-en. 170 têtes, tout compris, veaux, vaches et taureaux. Des Blondes d'Aquitaine, « pour la beauté de la bête, parce qu'elles sont faciles à élever, valent sans presque jamais de complication, parce qu'elles ont une bonne carcasse, de petits os et beaucoup de viande ».

Belles et heureuses bêtes qui n'ont aucune idée de ce que signifie le mot hors-sol : « Elles vivent, nuit et jour, dans les prairies. Nous les changeons de parcelle dès qu'elles manquent d'herbe, elles se désaltèrent au ruisseau ou à l'abreuvoir, jamais dans les eaux mortes, elles ont toujours à disposition un charme ou un prunellier sous lequel s'abriter. » Les mères allaitent leurs veaux pendant sept à huit mois, ceux-ci ont droit à un petit complément en granulés, complément très naturel : pulpe sèche, luzerne et lin - « le lin fait beaucoup pour la qualité de la viande ». Les taureaux sont changés tous

les deux ans pour éviter les risques de consanguinité.

Catherine et Jean-Luc Gérard ont commencé la vente directe (1) en juillet 1999 : « La crise de la vache folle était encore dans les têtes, mais c'était presque un atout : nos clients n'ont aucun doute sur l'origine de nos produits ; ils voient les bêtes dans les pâtures en venant chez nous. Et dès le début nous avons appliqué les normes sanitaires les plus strictes, nous avons d'ailleurs bénéficié d'aides du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais et de l'Union européenne au titre de projet innovant. » Les bêtes sont abattues - « dans l'heure, pour éviter tout stress » - à Avesnes-sur-Helpe. Un boucher vient procéder à la découpe à l'atelier aménagé dans la ferme.

Sur un tapis de trèfle

Tout naturellement le Parc naturel régional de l'Avesnois leur a attribué sa marque, le 24 juin dernier (2).

Naturellement, puisque... « Nous avons travaillé sur le cahier des charges avec les techniciens du Parc et cinq agriculteurs et c'est nous-mêmes, les agriculteurs, qui avons demandé que les contraintes soient plus fortes. Nous avons ajouté deux conditions : au moins 75% de la surface en herbe et veaux nés obligatoirement à la ferme. » Même si l'élevage allaitant n'est pas la règle commune en Avesnois, Jean-Luc Gérard ne veut en rien endosser le rôle de l'original : « Je m'entends très bien avec les autres agriculteurs. En septembre dernier, nous avons organisé, tous ensemble, une fête cantonale qui a accueilli près de cinq mille visiteurs et nous avons servi cinq cents repas. »

Arpentant une longue parcelle, on marche sur un tapis de trèfle... « Ça, c'est grâce au compostage. Le fumier est répandu en endain et broyé sur place, ce qui permet de diviser la quantité nécessaire par deux et d'obtenir cette bonne herbe. » Une partie de l'exploitation (près de 50 hectares) est en réserve de chasse : « La faune s'en trouve bien et je crois que les chasseurs nous en savent gré. » On longe une haie, on croise des randonneurs ou un cueilleur de champignons... « Bien sûr, ce que nous faisons, c'est peu de chose à l'échelle de la planète. » On oublie de reprendre Jean-Luc Gérard sur sa modestie parce qu'un veau vient vous lécher la main et repart gambader.

(1) Ne sont vendus au magasin que les veaux femelles (les mâles étant vendus à des engraisseurs) et les vaches de moins de huit ans.

(2) La marque « Produit du Parc naturel régional de l'Avesnois » a également été attribuée à Christophe Destailleurs, autre éleveur « engagé », installé sur la commune de Ohain.

Catherine et Jean-Luc Gérard
605, Route de Sivry
59740 Solre-le-Château
Tél/Fax : 03 27 61 71 00



Sur quatre vingt hectares au total.

Journées nationales des Parcs 2004

« Du global au local, l'apport des Parcs naturels régionaux »

Les Journées nationales des Parcs 2004 ont réuni du 14 au 20 octobre, dans le Parc naturel régional de Guyane, près de 300 responsables des Parcs et leurs partenaires. Quatre forums, dédiés à la biodiversité, aux énergies, au tourisme durable et à la gouvernance locale étaient au cœur de ces rencontres qui accueillaient également des représentants des Parcs d'Amérique latine, ainsi que les membres du réseau inter-régional d'animation des projets Leader+ soutenus par l'Europe.

Parmi les temps forts de ces journées, **Marina SILVA**, ministre de l'Environnement du Brésil, a exposé la politique du président Lula qui entend « privilégier l'intégration de l'environnement dans l'ensemble des politiques du pays, de façon volontariste ». Partant de l'exemple réussi de la création du Parc naturel régional du Pantanal (Mato Grosso du Sud) avec l'appui des Parcs naturels régionaux français, elle s'est dite particulièrement intéressée par ce mode de projet de développement local s'appuyant sur une Charte issue de la concertation.

Léon BERTRAND, ministre délégué au Tourisme, s'est pour sa part déclaré attentif aux préoccupations des Parcs sur le financement pérenne de leur action pour la mise en œuvre d'un tourisme durable, sur leur rôle de coordination de l'action touristique des différentes démarches sur leur territoire et sur la nécessité d'une cohésion interministérielle sous l'égide de son ministère.

Le président de la Fédération, **Jean-Louis JOSEPH**, a présenté à cette occasion les perspectives d'avenir pour le réseau : un plan d'action pour la biodiversité s'inscrivant dans la stratégie nationale ; des orientations affirmées en matière d'énergie et de tourisme durable ; des principes d'action renouvelés dans la concertation locale, avec la prochaine mise à enquête publique des Chartes des Parcs. Il a également souhaité un « *nouvel élan pour les Parcs, basé sur leur reconnaissance pleine et entière dans l'aménagement du territoire, au-delà de la conservation du patrimoine naturel et culturel qui fonde leur existence.* »

Le respect des Chartes des Parcs par l'Etat détenteur du classement, l'attribution de ressources stables venant de la fiscalité environnementale, la reconnaissance de la spécificité de leur syndicat mixte de gestion, ont été autant de questions adressées au Ministre de l'écologie et du développement durable, venu conclure ces Journées.

Serge LEPELTIER a rassuré les représentants des Parcs et des Régions sur la continuité du rôle de l'Etat. « *Les Parcs régionaux représentent aujourd'hui le réseau le plus important de collectivités engagées dans une démarche de développement durable. J'entends m'appuyer sur lui pour la stratégie nationale des espaces naturels et la conservation de la biodiversité, et le soutenir*



Un marché aux initiatives.

Ph.A. Cercueil / FPNRE

résolument dans les nouvelles politiques européennes régionales et de développement rural », a-t-il affirmé. Même s'il reconnaît le fondement des revendications des Parcs qui s'appuient sur une expérience de plus de 35 années, le ministre a souhaité que les travaux d'ordre législatif et réglementaire les concernant soient engagés avec l'Assemblée des Régions de France.

Un protocole de coopération avec les Parcs nationaux argentins



Jean-Louis Joseph et Hector Espina signent le protocole d'accord en présence de Serge Lepeltier, ministre de l'Ecologie et du Développement durable.

Ph.A. Cercueil / FPNRE

Depuis 2001, l'Argentine a exprimé sa volonté de coopérer avec le réseau des Parcs naturels régionaux français. L'administration des Parcs nationaux argentins souhaite en effet relever le défi d'une évolution de ses aires protégées, créées il y a maintenant plus de 100 ans. La progression du tourisme, l'intensification de la production agricole, et surtout une volonté des élus locaux de s'impliquer dans la gestion de ces aires protégées, imposent de réfléchir à d'autres systèmes de protection du patrimoine naturel, complémentaires aux Parcs nationaux, et qui puissent être un facteur de développement durable des populations locales. La gestion participative, le tourisme durable, le développement local sont autant de thèmes sur lesquels ils souhaitent pouvoir échanger avec les Parcs naturels régionaux français et leurs partenaires internationaux.

Après plusieurs missions et visites entre les deux pays, et à partir d'un territoire - la Sierra de los Comechingones - ayant exprimé sa volonté de s'engager concrètement dans une initiative-test, un protocole d'accord a été signé à l'occasion de ces Journées nationales entre la Fédération des Parcs et l'Administration des Parcs nationaux argentins, représentée par son président, Hector ESPINA. Dans le cadre de ce protocole, Jean-Louis JOSEPH, accompagné de Yves PILLET, président du Parc naturel régional du Vercors, et Eliane GIRAUD représentant la Région Rhône-Alpes, intéressés par un projet de coopération décentralisée avec ce territoire, s'y rendront en avril prochain.

Les Actes de ces Journées nationales 2004 seront prochainement disponibles sur notre site : www.parc-naturels-regionaux.tm.fr

Ph. O. André / FPNRE



Vers un projet partagé entre Communautés d'agglomérations et Parcs naturels régionaux

Un premier séminaire a rassemblé, le 5 novembre dernier, dans le Parc naturel régional Scarpe-Escout (*), une centaine de représentants des Parcs, de Communautés d'agglomération, de la DATAR, de la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi que des Ministères de l'Ecologie et du Développement durable, et de l'Équipement. Il s'agissait de réfléchir en commun à l'avenir des relations entre communautés d'agglomérations et Parcs, devenues confuses avec la superposition de contrats, et d'engager une réflexion sur la bonne articulation à trouver entre les deux types de structures. L'objectif est de parvenir à la mise en œuvre de projets territoriaux partagés, pour un développement cohérent des territoires urbains et ruraux concernés par les Parcs.

(*) Le Parc Scarpe-Escout a signé le 1er décembre 2004 des conventions de partenariat avec 7 intercommunalités agissant sur son territoire (3 communautés d'agglomérations et 4 communautés de communes), précisant leurs modalités de collaboration.

Les Actes de ce séminaire sont disponibles auprès de Nicolas Sanaa, chargé de mission Aménagement du territoire : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

« Quelle forme urbaine imaginer dans les Parcs naturels régionaux ? »

De nombreux Parcs sont soumis à une forte pression résidentielle, que ce soit sur l'ensemble de leurs territoires ou sur certaines zones. Une rencontre organisée le 9 décembre à la Fédération des Parcs, a permis d'échanger sur leurs pratiques pour maîtriser cette pression, orienter leurs actions vers des démarches de qualité et identifier les possibilités d'intervention concertée. Cette réflexion sera poursuivie en 2005.

Prolongement de l'A 12 : une motion du bureau de la Fédération soutient le Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse

Le bureau de la Fédération des Parcs, réuni le 24 novembre à Paris, a adopté une motion concernant le projet de prolongement de l'Autoroute A 12 risquant de dénaturer le territoire du Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse. Considérant : la qualité et la fragilité des espaces ruraux du Parc ainsi que la faible dimension de son territoire ; les orientations de sa charte adoptée par décret le 19 janvier 1999 ; le schéma directeur de la Région Ile-de-France et le schéma directeur du Parc ; la position des élus du territoire, appuyée par la délibération du comité syndical du Parc du 7 septembre 2004 ; la Fédération demande que le tracé 3C qui traverse le vallon du Pommeret en site classé, isole et dénature deux communes du Parc, soit abandonné au profit d'un tracé qui n'empiète pas sur le territoire du Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse.

DERNIERE.

Projet de ligne haute tension dans le Parc de Brière : la DUP annulée en appel

Début décembre, la cour administrative d'appel de Nantes a cassé la Déclaration d'utilité publique accordée à EDF pour le renforcement en 230 000 volts de la ligne aérienne Pontchâteau/Saint-Malo de Guersac, traversant le marais de Brière. Les motifs de ce jugement ne sont pas connus au moment de notre mise sous presse. Mais le Parc de Brière s'est d'ores et déjà vu confier l'animation du comité d'étude technique local autonome chargé de faire des propositions répondant aux préoccupations des populations riveraines et tenant compte des enjeux environnementaux du territoire. Une affaire à suivre...

3^{ème} Congrès mondial de l'UICN à Bangkok

Les Parcs naturels régionaux réaffirment le rôle des collectivités locales dans la conservation de la nature



Le 3^{ème} Congrès Mondial de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), réuni à Bangkok (Thaïlande) du 17 au 25 novembre sur le thème « Nature et société : un seul monde », a rassemblé près de 5 000 participants des Etats membres, des ONG et des différents acteurs concernés. La Fédération des Parcs, membre de l'UICN, y était représentée par Yves Dauge, Président de sa commission Europe-International, qui a exposé la démarche originale de gouvernance locale des Parcs naturels régionaux. Ce Forum mondial a permis le partage des principales évolutions méthodologiques et scientifiques de la conservation de la biodiversité, révélant ainsi une intégration croissante du développement économique,

de l'approche écosystémique, de la prise en compte des acteurs locaux et du secteur privé, mais aussi l'insuffisante prise en compte du changement climatique. L'Assemblée générale a permis un débat sur plus de 100 motions. Parmi celles adoptées, soulignons la demande d'un moratoire sur la diffusion des OGM, l'implication des communautés locales dans la gestion des aires protégées, la prise en compte par la politique européenne de la biodiversité de l'outre mer et l'étude de l'implication des collectivités territoriales dans l'UICN, évolution marquante pour notre réseau qui s'est engagé auprès du comité français de l'UICN à nourrir cette réflexion.

Contact : Eléonore Béchaux, chargée de mission Europe/International - ebechaux@parcs-naturels-regionaux.tm.fr - Compte-rendu disponible auprès de la Fédération des Parcs et sur <http://www.iucn.org>

Ph. E. Béchaux

Un réseau Natura 2000 pour la Pologne



Intervention d'Emmanuel Thiry, conseiller résident de jumelage pour la Fédération des Parcs

Le 18 et 19 janvier s'est tenu à Varsovie le Symposium final du programme PHARE Natura 2000, animé par la Fédération des Parcs pour le compte du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Cette rencontre a permis de présenter le bilan du jumelage engagé sur deux ans entre les Ministères français et polonais en charge de l'environnement, afin d'apporter à la Pologne un appui pour la création et la gestion du réseau Natura 2000. Durant ce programme, plus de 50 activités, basées principalement sur l'envoi d'experts français et européens, ont permis de construire les différents éléments de l'architecture et de la gestion du réseau. En présence de Nick Hanley de la Commission européenne, de représentants du MEDD, de la Fédération des Parcs, de l'Atelier technique des espaces protégés et du Muséum national d'histoire naturelle, 160 participants venus de toute la Pologne ont pu découvrir les résultats des différentes activités engagées, avec la présentation des outils conçus : guide méthodologique des documents d'objectifs, cahiers d'habitats (9 tomes), plaquette 10 questions-10 réponses, site web, documents d'objectifs sur 7 sites pilotes... Le vice-ministre de l'Environnement polonais a vivement remercié le partenaire français pour son appui qui a permis de donner un formidable coup d'accélérateur à la mise en place de Natura 2000 en Pologne. Forts de cette bonne collaboration, les deux parties ont convenu de poursuivre la coopération et plusieurs projets communs sont en préparation.

Contacts : Bruno DUMEIGE, chef de projet et Emmanuel THIRY, Conseiller résident de jumelage - Site NATURA 2000 de la Pologne : www.mos.gov.pl/natura2000

VIENT DE PARAÎTRE

Une lettre pour le pôle-relais « zones humides intérieures »



Créé en 2001 dans le cadre du Plan national d'action en faveur des zones humides, animé et coordonné par la Fédération des Parcs et co-piloté avec la Diren de Champagne-Ardenne, le pôle-relais « zones humides intérieures » a souhaité diffuser le plus largement possible les informations, connaissances et actualités de ce réseau, mais aussi valoriser les études et expériences et favoriser les échanges entre les différents acteurs concernés (professionnels, usagers, collectivités territoriales, gestionnaires et propriétaires privés).

Le n° 1 de sa lettre d'information « A fleur d'eau », a été diffusé en 1000 exemplaires.

Contact : Julie le Bihan, animatrice du pôle relais « Zones humides intérieures » - jlbian@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Ph. Ministère de l'Environnement polonais.

Le guide 2005 des séjours nature en Gîtes Panda

Pour sa nouvelle édition, ce guide thématique des Gîtes de France, édité en partenariat avec WWF et la Fédération des Parcs, recense les 271 gîtes ruraux, chambres d'hôtes et gîtes de séjours bénéficiaires du label « Gîte Panda », situés dans des sites privilégiés des Parcs naturels, offrant des possibilités d'observation de la nature et de connaissance des Parcs, et gérés par des propriétaires ou responsables engagés dans la préservation de leur environnement.

En vente 12 euros :
Maison des Gîtes de France
et du Tourisme Vert
59, rue Saint-Lazare
75439 Paris Cedex 09
Tél. 01 49 70 75 75
Fax. 01 42 81 28 53



Rendez-vous le 19 mars pour la 6^{ème} Nuit de la Chouette !

La Nuit de la Chouette, organisée conjointement par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et la Ligue pour la Protection des Oiseaux, constitue un événement biennal exceptionnel qui rassemble, depuis 1995, entre 40 000 et 50 000 participants. Au-delà de l'attrait que constitue une promenade au crépuscule à la découverte des chouettes et des hiboux, le but de cette opération de sensibilisation est de mieux faire connaître les oiseaux de nuit en mettant l'accent sur les dangers qui menacent ces espèces et leurs milieux de vie, ainsi que les actions à mener pour les sauvegarder. Pour cela, les organisateurs montreront au public les attitudes et gestes à adopter pour que chacun puisse participer à leur protection.

La 6^{ème} Nuit de la Chouette se déroulera partout en France métropolitaine et en Guyane, mais aussi en Suisse, en Belgique et au Luxembourg. Au total, plus de 400 sorties, expositions, animations dans les écoles, projections de films sur les oiseaux de nuit... seront proposées tout au long de la journée et jusqu'au cœur de la nuit par des spécialistes locaux.

Consultation de toutes les sorties répertoriées par région et par département, avec coordonnées des organisateurs locaux sur www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr et www.lpo.fr



MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION
DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78
www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Février 2005 n°51

Directeur de la publication : Jean-Louis Joseph

Directeur de rédaction : Jean Westphal

Rédacteur en chef : Gérard Moulinas

Secrétariat de rédaction : Annie L'Horsat-Moya

Comité de rédaction : Jean Westphal, Gérard Moulinas,

Bernard Guiheneuf, Matthieu Cruege, Daniel Gilles.

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Michel C. Thomas,

Xavier Toutain, Maryline Trassard, Jean-Luc Varin, Annie L'Horsat-Moya

Conception et réalisation : Agence Traverse

Conception graphique-maquette : Studio Jean-Pierre Boulanger

Impression : Compédit Beaugard

Photo couverture : Bernard Bardinet

ISSN : 0982 6246

Pour approfondir votre connaissance

sur les missions et activités de la Fédération des Parcs
et les démarches engagées par notre réseau

Pour découvrir

l'actualité des Parcs et les offres de leurs territoires

rendez-vous sur
notre **nouveau** site internet

www.parcs-naturels-regionaux.fr



Au sommaire de ce nouveau site :

- les rencontres et événements de notre réseau
- nos communiqués de presse
- le lien vers les sites des Parcs
- leurs agendas
- les possibilités d'activités et de découverte sur leurs territoires
- une librairie interactive
- la revue « PARCS » en ligne
- ... et de nombreux documents de référence à télécharger

FÉDÉRATION DES PARCS
NATURELS RÉGIONAUX
DE FRANCE

9, rue Christiani – 75018 Paris

Tél. : 01 44 90 86 20

Fax : 01 45 22 70 78

info@parcs-naturels-regionaux.fr

www.parcs-naturels-regionaux.fr

